Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS

sécurité globale.

Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL
DU 18 SEPTEMBRE 2026

Avant-propos

La sécurité est l'affaire de tous. Et il faut l'engagement de tous pour que la Suisse soit sûre : la Confédération, les cantons, les communes, l'économie, les milieux scientifiques et la société. Chacun et chacune a sa part de responsabilité.

Fondamentale, la sécurité est la tâche première de l'État. C'est sur elle que reposent notre liberté, notre démocratie, notre souveraineté et notre prospérité. C'est grâce à elle que les personnes vivent en paix, que les entreprises investissent, que la recherche et l'innovation avancent et que l'État peut accomplir d'autres tâches. La Suisse se porte bien parce qu'elle a su préserver sa sécurité et sa stabilité sur la durée comme très peu d'autres États en Europe.

Nous sommes habitués à ce que la Suisse soit un pays sûr. Nous avons parfois peine à croire qu'elle est menacée, malgré des signes évidents. La guerre est de retour en Europe et à ses portes. La situation n'avait plus été aussi dangereuse depuis des décennies. La Suisse écarte chaque jour des attaques visant ses infrastructures critiques, les centres de recherche, les institutions démocratiques et la cohésion sociale. Les menaces actuelles ne reculent pas face aux frontières ou aux montagnes. Ce qui menace l'Europe menace également la Suisse.

Avec la présente stratégie en matière de politique de sécurité, le Conseil fédéral va de l'avant. Cette stratégie montre la voie à suivre pour protéger la Suisse en période d'incertitude, défendre nos intérêts et rester capables d'agir. La sécurité doit être entretenue pour perdurer. Elle est le fruit d'actions communes et menées avec détermination, jour après jour. C'est pour ça que la contribution de tous est nécessaire.

Martin Pfister
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Résumé

La stratégie en matière de sécurité globale

La présente stratégie suit une approche de sécurité globale et constitue une stratégie faîtière qui aborde tous les domaines pertinents pour la politique de sécurité. Elle comprend tous les aspects de politique extérieure, intérieure et économique importants pour la politique de sécurité. La sécurité est globale lorsque toutes les forces pertinentes se coordonnent dans le cadre d'une stratégie commune : les échelons fédéraux (Confédération, cantons et communes), le monde politique, les milieux économiques et scientifiques et la société civile. La sécurité du pays dépend en effet de la disposition de chacun à assumer sa part de responsabilité.

La Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026 sert en outre d'information aux partenaires à l'étranger. Contrairement à l'ancienne défense générale, qui avait marqué la politique de sécurité de la Suisse pendant la guerre froide, la sécurité globale actuelle intègre également la collaboration internationale en matière de politique de défense.

Il ne faut pas attendre qu'un conflit armé éclate pour mettre en œuvre cette approche globale. Celle-ci doit déjà servir à parer les menaces actuelles et à se préparer à celles de demain. Cette synergie vise à faire de la Suisse un pays en mesure de résister et de se défendre.

3 grands axes, 10 objectifs, 46 mesures

La stratégie en matière de politique de sécurité poursuit trois grands axes :

— La résilience doit être renforcée. Les vulnérabilités et les dépendances critiques doivent être réduites afin que la Suisse soit moins exposée aux attaques et subisse moins de dommages. De cette manière, on entend également réduire la probabilité que des menaces et des dangers se concrétisent. Six objectifs et 20 mesures sont formulés pour mettre en œuvre ce premier grand axe.
— La protection de la population contre les menaces et les risques doit être améliorée, de même que la sécurité intérieure. La Suisse doit pouvoir mieux prévenir et parer les attaques potentielles et effectives et mieux se protéger contre leurs conséquences. Deux objectifs et 15 mesures sont formulés pour mettre en œuvre ce deuxième grand axe.
— La capacité de défense doit être renforcée. La Suisse devrait pouvoir se défendre autant que possible par ses propres moyens. En cas d'attaque armée, elle doit avoir la possibilité de se défendre en coopération et y être préparée. Deux objectifs et 11 mesures sont formulés pour mettre en œuvre ce troisième grand axe.

Les trois grands axes sont traités en parallèle et préparent la Suisse à une éventuelle détérioration de la situation, allant d'une période de tensions élevées à une attaque armée, en passant par des escalades diverses.

Fig. 1 : Vue d'ensemble des composants de la Stratégie en matière de politique de sécurité de la Suisse 2026. © SEPOS

Priorisation et mise en œuvre

Les mesures qui concernent la protection face aux attaques hybrides et aux attaques à distance sont prioritaires.

Le département responsable et les services concernés ont été désignés pour chaque objectif de la stratégie en matière de politique de sécurité. Les cantons, l'économie privée, les milieux scientifiques, les associations et la population participent à la mise en œuvre lorsque cela s'avère pertinent et nécessaire. Les travaux en cours et planifiés sont précisés dans la stratégie, de même que leur horizon temporel. L'accent est mis sur les mesures nouvelles et concrètes qui servent à atteindre les objectifs.

Il est indispensable d'assurer un pilotage d'ensemble et un suivi régulier des progrès. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS), dirige à cet effet un comité de pilotage interdépartemental. Cette approche permet d'améliorer la vue d'ensemble et la cohérence des mesures, mais aussi d'identifier plus facilement les interdépendances.

Menaces et risques dans le contexte de la Suisse

L'approche de sécurité globale tient compte de la simultanéité et de la combinaison des menaces actuelles. Celles-ci viennent de l'intérieur et de l'extérieur, sont le fait d'acteurs étatiques ou non étatiques, de groupes terroristes ou d'individus radicalisés. Elles vont de l'influence et de la désinformation à la force militaire, en passant par l'espionnage, le sabotage et la pression économique.

Pendant des décennies, la Suisse a été épargnée par les grandes luttes de pouvoir. Elle a bénéficié d'un contexte majoritairement stable. La situation a changé. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine marque une césure dans le domaine de la politique de sécurité. La sécurité de la Suisse n'avait plus fait l'objet de menaces aussi graves et aussi variées depuis des décennies. La Suisse doit investir davantage dans sa sécurité si elle entend protéger sa population, ses valeurs et ses intérêts.

Plusieurs développements affaiblissent l'ordre sécuritaire international et en particulier européen. Des grandes puissances continuent de revendiquer une sphère d'influence. La Russie oriente son économie vers la guerre et ses forces armées vers une confrontation potentielle avec des États occidentaux. Une guerre risque d'éclater entre la Russie et les États de l'OTAN. La Chine poursuit des objectifs politiques, économiques et territoriaux clairs. Elle développe ses capacités militaires et renforce son influence régionale et mondiale. Les États-Unis ne se considèrent plus comme les garants de l'ordre mondial tel que nous le connaissions ni de la sécurité de l'Europe.

La rivalité entre les États-Unis et la Chine constitue un développement majeur tant sur le plan mondial que dans le domaine de la politique de sécurité de la Suisse.

Cette nouvelle politique de puissance a pour conséquence que les relations internationales sont à nouveau plus fortement déterminées par certains États et par des coalitions changeantes et informelles. Le droit international risque de perdre de sa force dans certains domaines, et il est plus difficile de trouver un consensus au sein des institutions internationales. Le monde devient plus fragmenté et plus instable. De nouvelles formes et de nouveaux moyens de confrontation marquent tant les relations internationales que le théâtre des opérations. Les grandes puissances se servent des dépendances comme moyens de pression pour atteindre leurs objectifs politiques, économiques, technologiques et militaires.

À l'heure actuelle, de nombreux conflits sont hybrides : les conflits hybrides sont une combinaison de moyens déployés par un agresseur dans le but de déstabiliser un État, de nuire au fonctionnement de ses institutions ou de le soumettre à sa volonté. Ils englobent tout l'éventail des moyens de pression et vont jusqu'à la menace et l'usage de la force militaire. Dans une zone grise sur le plan du droit international, ils compliquent la tâche des défenseurs, qui peinent à déceler et à parer les menaces à un stade précoce.

Comme d'autres guerres avant elle, la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine accélère l'utilisation militaire de nouvelles technologies, l'intégration de nouvelles technologies dans des systèmes d'armes existants et leur adaptation permanente. L'intelligence artificielle (IA) est devenue une technologie clé qui influence les capacités civiles et militaires.

Menaces pour la sécurité intérieure

Les activités d'influence et la désinformation dans le cadre des conflits hybrides ont pour objectif direct de diviser les sociétés. Elles peuvent influencer les résultats des élections et des votations dans les démocraties et menacer la recherche de consensus. La sécurité de la Suisse serait aussi compromise par la déstabilisation des pays voisins et de l'UE.

Le terrorisme à motivation djihadiste et l'extrémisme violent représentent des menaces sérieuses depuis des années. La criminalité organisée est en nette progression en Europe comme en Suisse. Incluant notamment le trafic de drogue, le trafic d'armes, le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité, elle est également instrumentalisée dans le cadre des conflits hybrides.

Le changement climatique aggrave et accélère encore les problèmes économiques, sociaux, politiques et écologiques existants. Le risque de nouvelles pandémies existe toujours. Les mouvements migratoires peuvent eux aussi avoir des répercussions sur le plan de la politique de sécurité.

Caractéristiques et vulnérabilités de la Suisse

Le fédéralisme et la démocratie directe renforcent la légitimité des décisions. Ils sont cependant aussi exposés aux attaques. La désinformation et la propagande peuvent accroître la polarisation au sein de la société. La Suisse peut le mieux défendre ses intérêts en matière de politique de sécurité dans un monde où le pouvoir est encadré par le droit. Ces valeurs sont toutefois sous pression à l'échelle mondiale.

La neutralité de la Suisse est un instrument de politique de sécurité et de politique extérieure. Elle a été constamment développée pour répondre aux défis du moment. L'interconnexion mondiale est l'une des sources de la prospérité de la Suisse, mais elle la rend dépendante des importations de biens, de matières premières, de composants de haute technologie et d'énergie. La Suisse est soumise à une pression croissante pour prendre position politiquement par rapport aux grandes puissances et aux blocs économiques afin de préserver son accès aux marchés et aux chaînes d'approvisionnement.

La Suisse constitue un important pôle technologique avec ses hautes écoles, institutions de recherche et entreprises reconnues internationalement. Elle constitue ainsi une cible attrayante pour les opérations d'espionnage et de sabotage. La Suisse dispose par ailleurs de nombreuses infrastructures essentielles pour le fonctionnement de son économie et de sa société, mais aussi pour celui des pays voisins, d'autres pays et d'acteurs internationaux. Les perturbations et les pannes de ces infrastructures peuvent affecter l'ensemble de l'Europe.

Les États européens prennent la menace russe très au sérieux. Les États de l'OTAN augmentent considérablement leurs dépenses militaires. Le nombre de formats de coopération dans le domaine de la sécurité a fortement augmenté ces dernières années, offrant de nouvelles opportunités pour la Suisse. Notre pays bénéficie de l'engagement politico-sécuritaire de l'UE, de l'OTAN et de ses voisins européens. En contrepartie, on attend d'elle qu'elle s'implique et contribue à la sécurité.

Une période défavorable se profile pour l'Europe. La Russie continue de renforcer son économie de guerre et pourrait intensifier ses actions hybrides, voire attaquer d'autres pays d'Europe. En parallèle, l'Europe n'a pas encore terminé de développer ses capacités de défense et ne peut plus compter sur le soutien des États-Unis. Aussi la Russie pourrait-elle tenter de déstabiliser la Suisse ou d'attaquer des infrastructures critiques en Suisse afin de nuire à d'autres pays. La capacité de défense de l'Europe, le soutien apporté par les États-Unis et la suite de la guerre menée contre l'Ukraine dessineront les contours de la marge de manœuvre de la Russie.

Les conflits hybrides et les attaques à distance constitueront les menaces les plus probables pour la Suisse durant ces prochaines années. Les mesures permettant de les écarter sont par conséquent prioritaires. Une attaque armée directe de grande envergure contre la Suisse est certes improbable dans un avenir proche, y compris grâce aux efforts de l'OTAN et de l'Europe dans le domaine de la défense et de la sécurité. La situation peut néanmoins évoluer très rapidement. La préparation des moyens requis prend des années et ne peut dès lors pas être négligée.

sécurité globale.

Table des matières

Avant-propos 3

Résumé 4

1 Introduction 12

Retour de la guerre en Europe 12

Vers une situation volatile 13

L'approche de sécurité globale 13

L'évolution de la politique suisse de sécurité 14

L'importance de la Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026 15

2 Le contexte : menaces et risques 17

2.1 Affaiblissement de l'ordre international 17

La Russie, une menace pour la sécurité de l'Europe 17

L'influence croissante de la Chine 17

La nouvelle orientation des États-Unis 18

Le système multilatéral actuel en crise 18

2.2 Nouvelles formes et nouveaux moyens de confrontation 19

Instrumentalisation des interdépendances économiques 19

Conflits hybrides 19

Nouvelles technologies 20

2.3 Menace pour la sécurité intérieure 22

Terrorisme et extrémisme 22

Polarisation et radicalisation 22

Criminalité 22

2.4 Risques transnationaux 23

Changement climatique 23

Santé 23

Migration 23

3 La Suisse : caractéristiques et vulnérabilités 24

3.1 Valeurs et intérêts 24

Fédéralisme et démocratie directe 24

État de droit, droits de l'homme et droit international humanitaire 24

Neutralité 24

3.2 Société, économie et science 26

Une société mobile et une économie internationalisée 26

Un lieu important pour la recherche, les technologies et les organisations internationales 26

3.3 Géographie 27

Un carrefour en Europe 27

Une composante de la sécurité européenne 27

4 Urgence sur le plan de la politique de sécurité 28

5 Grands axes et objectifs 29

5.1 Grand axe 1 : renforcer la résilience 30

5.2 Grand axe 2 : améliorer la protection 31

5.3 Grand axe 3 : accroître la capacité de défense 32

6 Mesures, priorités et mise en œuvre 35

6.1 Mesures de renforcement de la résilience (grand axe 1) 35

6.1.1 Objectif 1 : conscience accrue et meilleure compréhension de la situation 35

6.1.2 Objectif 2 : détection précoce et anticipation renforcées 37

6.1.3 Objectif 3 : gestion des crises solide 38

6.1.4 Objectif 4 : infrastructures résistant aux crises 39

6.1.5 Objectif 5 : une sécurité économique et technologique 41

6.1.6 Objectif 6 : contributions efficaces à la stabilité et à l'État de droit 44

6.2 Mesures d'amélioration de la protection (grand axe 2) 45

6.2.1 Objectif 7 : sécurité intérieure robuste 45

Lutte contre les cyberattaques, l'espionnage, l'extrémisme et le terrorisme 46

Lutte contre la criminalité 47

6.2.2 Objectif 8 : protection de la population performante face aux menaces et aux dangers 49

6.3 Mesures visant à accroître la capacité de défense (grand axe 3) 53

6.3.1 Objectif 9 : armée prête à assurer la défense 53

6.3.2 Objectif 10 : défense en coopération 55

6.4 Mise en œuvre et pilotage 57

1 Introduction

Retour de la guerre en Europe

Pendant des décennies, la Suisse a été épargnée par les grandes luttes de pouvoir et a bénéficié d'un contexte majoritairement stable. La situation a changé. La sécurité de la Suisse n'avait plus fait l'objet de menaces aussi graves et aussi variées depuis des décennies. Le but de la politique de sécurité consiste à préserver la liberté, l'indépendance et la sécurité de la Suisse, ainsi qu'à s'engager en faveur d'un ordre international juste et pacifique[1]. La césure qui s'est produite en Europe montre que la Suisse doit investir davantage dans sa sécurité si elle entend protéger sa population, ses valeurs et ses intérêts.

Plusieurs développements transforment le contexte politico-sécuritaire de la Suisse. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine marque une césure dans le domaine de la politique de sécurité dont les répercussions se font également sentir directement en Suisse. Elle est disputée avec une intensité inédite en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Parallèlement, les conflits hybrides se multiplient, notamment par l'intermédiaire de la désinformation, de cyberattaques et d'actes de sabotage. L'interconnexion de l'économie et des infrastructures critiques, tout comme le progrès technologique, s'accompagnent de dépendances. Les États sont plus enclins à se servir de telles dépendances pour atteindre des objectifs de politique de puissance. Les moyens civils et militaires sont donc étroitement intriqués, tout comme la sécurité intérieure et extérieure. La distance géographique avec les crises et les conflits perd de son importance.

La politique de puissance marque plus fortement les relations internationales. Le droit international est parfois remis en question, voire bafoué, par les grandes puissances. Toujours plus d'États menacent de recourir à la force ou y recourent au service de leurs intérêts et de leurs ambitions. De grandes puissances évoquent ouvertement l'utilisation de moyens militaires pour conquérir des territoires ou brandissent la menace nucléaire. Les États autocratiques tissent des liens politiques, économiques et militaires toujours plus étroits.

Les démocraties sont également confrontées à une pression interne : la polarisation et la propension à la violence se sont accentuées. Le terrorisme et l'extrémisme violent restent une menace. Les activités de la criminalité organisée ont considérablement augmenté et sont également instrumentalisées dans le cadre de conflits hybrides. Les conséquences du changement climatique sont de plus en plus marquées et manifestes, notamment sous la forme de catastrophes naturelles, de même que les risques technologiques et sociétaux, comme l'a montré la pandémie de COVID-19.

La politique de sécurité et la politique extérieure des États-Unis évoluent depuis 2025. Les États-Unis ont annoncé qu'ils allaient réduire leur engagement et leurs forces armées en Europe. L'OTAN, l'UE et la plupart de leurs États membres s'engagent par conséquent d'autant plus en faveur du renforcement de la capacité de défense autonome de l'Europe.

[1] En vertu de l'art. 2 de la Constitution ; RS **101**

Vers une situation volatile

Une attaque armée directe de grande envergure contre la Suisse est certes improbable dans un avenir proche, y compris grâce aux efforts de l'OTAN et de l'Europe dans le domaine de la défense et de la sécurité. Une attaque contre la Suisse peut toutefois également être menée au moyen d'armes à longue portée comme les drones et les missiles balistiques. Leur portée et leur précision augmentent, tandis que les délais de préalerte diminuent. Les moyens requis pour la défense nécessitent des années de préparation.

Le risque de conflit armé dans l'environnement européen proche ayant des répercussions directes sur la Suisse a considérablement augmenté. L'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, sa revendication d'une sphère d'influence en Europe de l'Est et l'incertitude quant aux garanties de sécurité américaines ont augmenté la probabilité d'une confrontation entre la Russie et l'OTAN.

La Suisse doit se préparer à un contexte instable et volatile en Europe et dans le monde. Le désordre mondial devrait constituer la trame des événements à long terme. Étant donné qu'il est difficile de déterminer la probabilité de certains scénarios, la Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026 se fonde sur les développements décrits et considère que la situation pourrait encore se dégrader. Il est d'autant plus urgent de se préparer à des changements rapides qu'à l'heure actuelle, l'appareil sécuritaire de la Suisse n'est pas suffisamment préparé pour écarter les attaques hybrides et les attaques à distance, ni pour faire face à un cas de défense.

L'approche de sécurité globale

La diversité et la concomitance des menaces nécessitent une réponse globale sur le plan de la politique de sécurité. La sécurité globale signifie concevoir la politique de sécurité selon une approche globale. Elle intègre dans sa planification et ses dispositions des moyens et acteurs militaires comme civils, ainsi que tous les aspects de politique extérieure, intérieure et économique pertinents. Elle renforce ainsi la stabilité de l'État et la sécurité de la population.

La sécurité est globale lorsque toutes les forces se coordonnent dans le cadre d'une stratégie commune : acteurs de l'État, de la société civile et privés, Confédération, cantons et communes, ainsi que la population dans son ensemble. La politique de sécurité de la Suisse dispose de divers instruments allant des activités de renseignement, de la cyberdéfense, de la police, de la douane et de la sécurité des frontières, de l'armée et de la protection de la population aux mesures de politique extérieure et aux mesures économiques. Il ne faut pas attendre qu'un conflit armé éclate pour mettre en œuvre cette approche globale. Elle doit au contraire contribuer à ce que la Suisse ne soit pas attaquée et qu'en cas d'attaque, elle soit suffisamment robuste pour y faire face.

Contrairement à l'ancienne défense générale, qui avait marqué la politique de sécurité de la Suisse pendant la guerre froide, la sécurité globale actuelle intègre également la collaboration internationale, étant donné que la majorité des menaces ne s'arrêtent pas aux frontières. La population est mieux protégée contre les dangers naturels ou technologiques, par exemple, et la lutte contre le terrorisme et la criminalité est plus efficace lorsque la coopération est transfrontalière et que la Suisse peut bénéficier des capacités de ses partenaires. Enfin, une attaque armée visant la Suisse exige une défense forte, tant en autonomie que dans le cadre d'une coopération.

L'évolution de la politique suisse de sécurité

La Suisse avait renforcé son engagement international pour la promotion de la paix au lendemain de la guerre froide. À l'instar d'autres pays européens, elle avait démantelé sa capacité de défense. La protection de la population était elle aussi devenue moins prioritaire.

Le Conseil fédéral soulignait néanmoins déjà les limites de la capacité de défense autonome de la Suisse dans son rapport sur la neutralité publié en 1993. Il estimait que la défense aérienne en particulier et les changements technologiques pouvaient amener la Suisse à axer davantage sa politique de sécurité et de défense sur la collaboration avec d'autres pays. Il relevait qu'une telle collaboration dans certaines limites était compatible avec l'esprit de la neutralité, d'autant plus que les pays neutres ont le devoir de prendre les dispositions militaires nécessaires pour se défendre efficacement contre les attaques[2].

Les rapports sur la politique de sécurité 2000 et 2010[3] constataient que la coopération entre les moyens et échelons de l'État dans le domaine de la politique de sécurité à l'intérieur du pays devait être complétée par une coopération internationale plus forte. La Suisse avait en particulier renforcé la coopération policière et était devenue membre associé de l'espace Schengen.

En raison de la détérioration de la situation sécuritaire en Europe, le Conseil fédéral avait, dans le rapport sur la politique de sécurité 2016[4], à nouveau davantage axé la politique de sécurité de la Suisse sur les menaces liées aux luttes de pouvoir. Le rapport sur la politique de sécurité 2021[5] s'était en particulier penché sur les conflits hybrides. L'attaque militaire ouverte de la Russie contre l'Ukraine en février 2022 était l'occasion pour la Suisse de renforcer les efforts en matière de défense et d'approfondir la coopération internationale. Le rapport complémentaire au rapport sur la politique de sécurité 2021[6], publié en septembre 2022, réaffirmait la volonté de la Suisse de créer les conditions requises pour se défendre aux côtés d'autres États en cas d'attaque armée.

Sur la base de ces développements, le DDPS avait institué une commission d'étude. Celle-ci a fourni des impulsions en vue de l'élaboration de la Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026 selon un point de vue externe. En août 2024, elle a présenté son rapport[7] comprenant plus de 100 recommandations, dont des ajustements de la politique de neutralité, une coopération de défense de grande envergure, l'augmentation du budget de la défense à 1 % du PIB d'ici 2030 et d'autres mesures de renforcement de la résilience de la société et de l'économie. Nombre de ces réflexions ont été prises en compte dans la présente stratégie, tandis que d'autres font actuellement l'objet de débats ou ont été écartées par des décisions politiques.

[2] Rapport sur la politique extérieure de la Suisse ; FF **1994** I 150, p. 217 ss
[3] FF **1999** 6903 ; FF **2010** 4681
[4] FF **2016** 7549
[5] FF **2021** 2895
[6] FF **2022** 2357
[7] Rapport de la Commission d'étude de la politique de sécurité, 29.8.2024

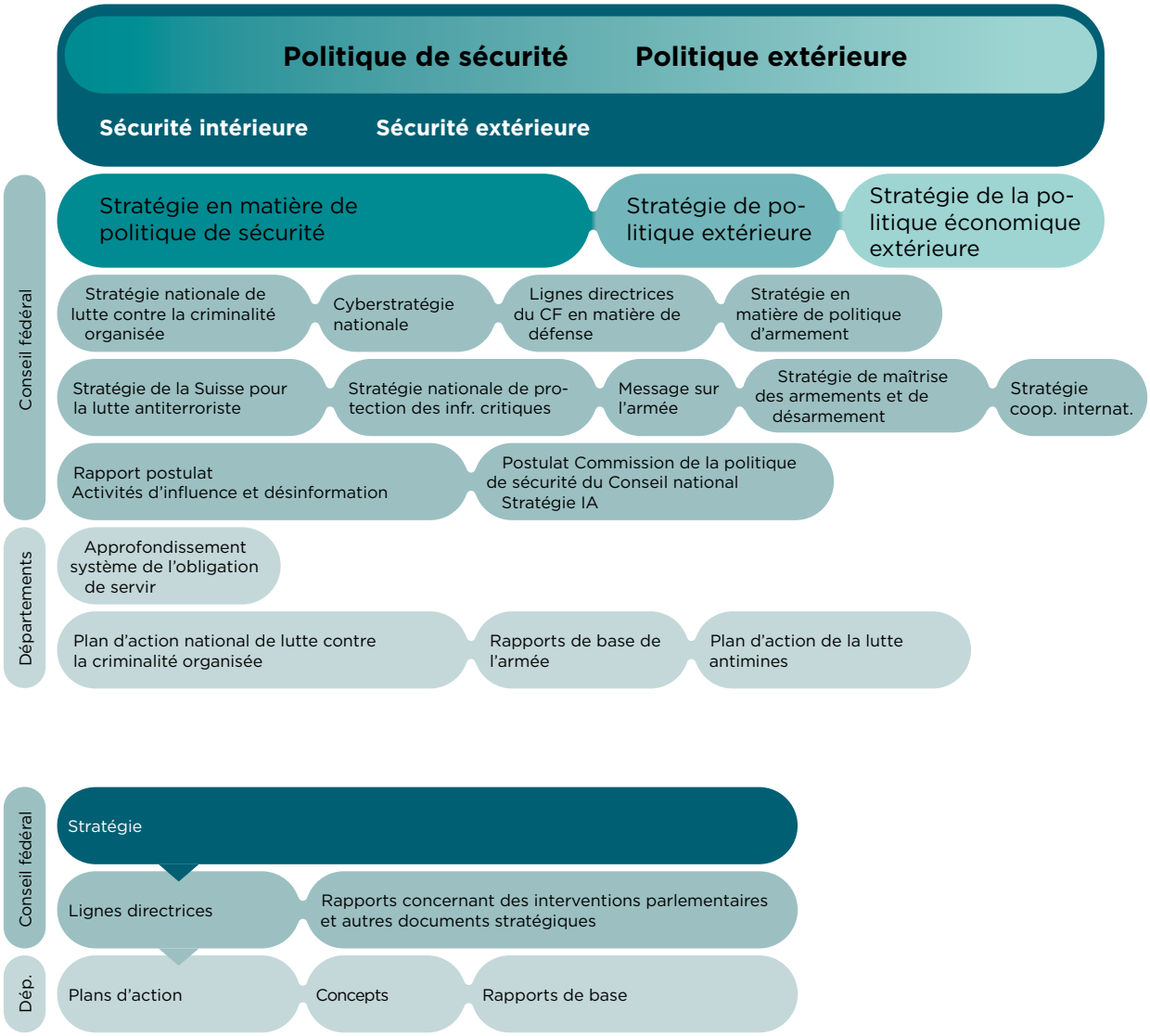

Fig. 2 : Aperçu des principaux documents de base stratégiques, en vigueur ou en cours d'élaboration (représentation non exhaustive), et de l'organisation conceptuelle visée pour les stratégies et rapports. © SEPOS

L'importance de la Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026

La Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026 tient compte des nouveaux développements. Dans une optique de sécurité globale, elle met l'accent sur le renforcement de la résilience, sur l'amélioration de la protection et sur le renforcement de la capacité de défense : trois grands axes qui répondent à l'aggravation de la situation. Ces grands axes comportent dix objectifs, à la réalisation desquels 46 mesures concrètes contribuent.

La stratégie sert de cadre aux autorités nationales et cantonales pour la mise en œuvre de la politique de sécurité et l'organisation des moyens dont elles disposent. Elle s'adresse à la Confédération, aux cantons et aux communes, ainsi qu'aux acteurs des milieux politiques, de l'économie privée, de la science et de la société, car eux aussi peuvent et doivent contribuer à sa mise en œuvre. Elle sert en outre d'information aux partenaires à l'étranger.

La Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026 constitue par conséquent la stratégie faîtière qui aborde tous les domaines pertinents pour la politique de sécurité. Elle est alignée sur la Stratégie de politique extérieure 2024—2027[8] et sur la Stratégie de la politique économique extérieure[9]. Les lignes directrices thématiques ou spécifiques et autres documents stratégiques qui s'y rapportent sont subordonnés à ces stratégies. La figure 2 présente l'organisation conceptuelle actuelle des documents de base stratégiques, de même que la hiérarchie stratégique, plus claire, visée à l'avenir.

En approuvant cette stratégie, le Conseil fédéral répond à plusieurs interventions parlementaires :

— à la motion Rechsteiner du 16 juin 2022 (22.3726 « Définir une stratégie de sécurité et de défense pour la Suisse »), qui le charge de définir une stratégie générale pour la sécurité et la défense, notamment afin d'assurer les interactions et la coordination entre les différents acteurs et domaines politiques ;
— au postulat Gredig du 18 mars 2022 (22.3308 « Améliorer la sécurité par un renforcement de la participation suisse à la coopération européenne et internationale dans ce domaine »), selon lequel le Conseil fédéral est chargé de recenser les programmes et les projets de coopération européens et internationaux auxquels la Suisse pourrait participer, puis de présenter ses conclusions ;
— à la motion Z'graggen du 26 septembre 2024 (24.4036 « Établir une stratégie pour améliorer la résilience de l'ensemble de la société en ce qui concerne la capacité de défense de la Suisse »), qui requiert une stratégie comprenant des mesures concrètes pour améliorer la résilience de la société, de l'économie et de l'armée et la capacité de défense ;
— aux postulats identiques du Groupe socialiste du Conseil national du 10 mars 2025 (25.3073 « Pour une nouvelle orientation de la politique de sécurité. Réduire la dépendance envers les États-Unis et coopérer davantage avec l'Europe ») et Roth du 21 mars 2025 (25.3264), qui chargent le Conseil fédéral d'expliquer comment réduire la dépendance de la Suisse envers les États-Unis en matière de sécurité tout en renforçant la coopération avec les États européens et l'UE dans ce domaine.

La Stratégie en matière de politique de sécurité sera régulièrement examinée et présentée à nouveau si l'évolution de la situation le justifie. Le DDPS soumettra au Conseil fédéral un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre d'ici fin 2028.

[8] Stratégie de politique extérieure 2024—2027, 6.5.2024
[9] Stratégie de la politique économique extérieure, 24.11.2021

2 Le contexte : menaces et risques

2.1 Affaiblissement de l'ordre international

La Russie, une menace pour la sécurité de l'Europe

Depuis février 2022, la Russie mène une guerre de grande envergure contraire au droit international contre l'Ukraine. Les tentatives d'enrayer le conflit par la voie diplomatique sont restées vaines jusqu'à présent. La Russie continue en outre à revendiquer une sphère d'influence. Elle a orienté son économie vers la guerre et pourrait s'imposer si le soutien occidental à l'Ukraine venait à diminuer.

Il existe un risque que cette situation dégénère en guerre entre la Russie et les États de l'OTAN. La Russie recourt depuis des années à la désinformation, aux cyberattaques, à l'espionnage et au sabotage pour déstabiliser les pays occidentaux. Bien qu'elle présente des signes de faiblesse et que son économie soit stagnante, la Russie est aguerrie, se réarme et entreprend des préparatifs militaires à la frontière avec l'OTAN. Elle teste la capacité de réaction politique et militaire de l'OTAN à travers des violations d'espaces aériens. Le doute quant à la question de savoir si et dans quelle mesure les membres de l'OTAN remplissent leur obligation d'assistance pourrait inciter la Russie à déstabiliser d'autres États à sa périphérie, voire à les attaquer directement.

Divers États tirent des enseignements de la guerre en Ukraine : les pays de l'OTAN dans l'éventualité d'une confrontation militaire directe avec la Russie, les États-Unis et certains pays d'Asie quant à un éventuel conflit armé en lien avec Taïwan ou en mer de Chine méridionale. Ils évaluent l'efficacité des systèmes d'armes, la fiabilité des alliances et les déplacements de frontières territoriales.

L'influence croissante de la Chine

La Chine poursuit des intérêts politiques, économiques et de politique de sécurité sur le long terme et a nettement développé sa présence internationale ces dernières années. Parallèlement à cela, elle modernise ses forces armées, y compris ses capacités nucléaires, et renforce son influence régionale et mondiale en déployant des moyens diplomatiques, économiques et militaires. Par des investissements, des partenariats et la collaboration économique, la Chine a développé son accès aux marchés, aux matières premières et aux infrastructures stratégiquement importantes. Les dépendances d'autres États, notamment dans le domaine des terres rares, peuvent lui servir de moyens de pression. Par ailleurs, elle développe continuellement ses capacités technologiques et gagne l'accès, à l'étranger, à des technologies importantes sur le plan de la politique de sécurité et de defense.

La Chine appuie ses revendications territoriales en mer de Chine méridionale et en mer de Chine orientale. S'agissant de Taïwan, les dirigeants chinois visent toujours la réunification et n'excluent pas la possibilité de recourir à des moyens militaires pour y parvenir. Une escalade aurait des conséquences majeures à l'échelle régionale et mondiale. En raison des imbrications économiques et des risques élevés de confrontation militaire, Pékin ne devrait toutefois pour l'heure pas chercher à provoquer une attaque militaire.

La nouvelle orientation des États-Unis

Outre la guerre en Ukraine, la rivalité entre les États-Unis et la Chine constitue le développement principal dans le domaine de la politique de sécurité. Les États-Unis conservent leur position dominante sur le plan militaire et économique. Leur système d'alliances est très étendu, bien que leur engagement envers celui-ci ne soit plus aussi évident que par le passé. Les États-Unis ne se considèrent plus comme les garants de l'ordre mondial tel que nous le connaissions ni de la sécurité de l'Europe. Ils poursuivent une politique extérieure et de sécurité guidée par d'étroits intérêts nationaux et s'orientent davantage vers des sphères d'influence. Ils estiment que la défense de l'Europe incombe aux États européens. Leurs revendications en rapport avec le Groenland montrent que les États-Unis sont moins prévisibles et qu'ils remettent parfois fondamentalement en question les relations transatlantiques.

Le système multilatéral actuel en crise

Cette nouvelle politique de puissance a pour conséquence que les relations internationales sont à nouveau plus fortement marquées par les intérêts de certains États et par des coalitions changeantes et plus informelles. Le monde devient plus fragmenté et plus instable. Les institutions internationales éprouvent des difficultés à s'imposer car le droit international est de plus en plus souvent bafoué par de grandes puissances. Les mécanismes de résolution pacifique des différends ne sont plus véritablement efficaces, comme l'illustrent les conflits violents et les changements durables dans la configuration géopolitique au Proche-Orient et au Moyen-Orient.

Parallèlement, la Chine, la Russie, la Corée du Nord et l'Iran se soutiennent sur les plans politiques, économiques et militaires. La Russie et la Chine développent leurs échanges de technologies militaires. Le commerce avec la Chine est décisif pour la poursuite de la guerre menée par la Russie. Les conflits en Europe et en Asie, actuels ou possibles, sont donc de plus en plus entremêlés.

Des puissances régionales comme le Brésil, l'Inde, l'Arabie saoudite ou la Turquie nourrissent de plus grandes ambitions de pouvoir. Certains de ces États suivent une ligne pragmatique et entendent tirer le plus grand profit de la concurrence stratégique se jouant entre les États-Unis et la Chine. Les pays du Sud global s'investissent davantage pour contribuer à modeler les institutions et normes internationales. Le groupe des BRICS élargi représente un format concurrent au G7 occidental.

L'espace orbital gagne en importance pour le fonctionnement de la société, de l'État et de l'économie, pour les applications militaires et dans le domaine de la politique de sécurité. Parallèlement, il est de plus en plus souvent le théâtre de luttes de pouvoir et de perturbations potentielles. Le sabotage et les capacités militaires croissantes dans l'espace orbital font peser un risque de dommages collatéraux, y compris pour l'Europe et la Suisse.

Enfin, la plupart des puissances nucléaires étoffent leurs arsenaux tant sur le plan qualitatif que quantitatif, tandis que la Russie brandit régulièrement la menace nucléaire. Les incitations à la prolifération nucléaire augmentent. Le risque d'escalade nucléaire a atteint un niveau qui n'a plus été vu depuis des décennies.

2.2 Nouvelles formes et nouveaux moyens de confrontation

Instrumentalisation des interdépendances économiques

Les dernières années ont montré que l'interconnexion mondiale et la division internationale du travail créaient de la richesse, mais qu'elles s'accompagnaient aussi de risques. Des crises sont susceptibles de perturber l'approvisionnement en biens et services importants dans le monde entier, voire de l'interrompre. Des dépendances peuvent exister pour certains produits ou, de manière indirecte, tout au long de la chaîne de valeur[10].

Les grandes puissances peuvent se servir de ces dépendances comme des moyens de pression pour atteindre leurs objectifs politiques, économiques, technologiques et militaires. Elles recourent de plus en plus à des contrôles des exportations unilatéraux, à des sanctions, à des droits de douane ou à des subventions pour empêcher leurs rivaux d'accéder à des biens et technologies essentiels, restreindre les échanges commerciaux ou stimuler leur propre innovation et production. D'autres États et acteurs non étatiques sont aussi en mesure de perturber sensiblement d'importantes voies commerciales, les flux financiers et de paiement et les chaînes d'approvisionnement. Les conséquences des restrictions commerciales et des interruptions des chaînes d'approvisionnement sur la population civile sont assumées ou exploitées.

De nombreux États tentent de réduire leurs vulnérabilités face aux tensions qui règnent entre les grandes puissances, au risque accru d'interruption d'importantes voies commerciales et chaînes d'approvisionnement ou à l'instrumentalisation des infrastructures financières ou des données. Ils se dotent toujours plus de réglementations dans les domaines de la recherche et de l'immigration afin d'empêcher la fuite de savoir-faire critique. Ils examinent les investissements pour déterminer leur impact sur l'ordre et la sécurité publics. Certains États s'emploient à remanier leurs chaînes d'approvisionnement au moyen de subventions dans le cadre d'une politique industrielle ou de restrictions commerciales. D'autres États, en particulier les économies ouvertes, tentent de rendre leurs chaînes d'approvisionnement et les flux financiers et de données plus résistants aux crises et de réduire leur dépendance en prenant des mesures de diversification.

Conflits hybrides

Par conflits hybrides, on entend une combinaison de moyens déployés par un agresseur dans le but de déstabiliser un État, de nuire au fonctionnement de ses institutions ou de le soumettre à sa volonté. Ils englobent tout l'éventail des moyens de pression et vont jusqu'à la menace et l'usage de la force militaire. En font partie les cyberattaques, les activités d'influence, la désinformation, l'espionnage, le sabotage, la pression économique et le chantage, l'instrumentalisation des mouvements migratoires et des groupes criminels, et les opérations militaires secrètes. Les agresseurs combinent plusieurs moyens d'influence : militaires et non militaires, ouverts et dissimulés, directs et indirects.

[10] Cf. Rapports du Conseil fédéral « Les dépendances commerciales de la Suisse » du 22 mai 2025 ; « Approvisionnement de l'industrie suisse en matières premières minérales pour la transition énergétique » du 13 décembre 2024 ; « Une stratégie suisse pour les semi-conducteurs (Swiss Chip Strategy) » du 28 janvier 2026.

Les attaques hybrides sont menées de manière dissimulée aussi longtemps que possible, afin que l'on ne puisse pas identifier avec certitude l'auteur des différentes actions. Les attaques hybrides ouvertes interviennent à un niveau d'escalade inférieur et se situent donc délibérément dans une zone grise sur le plan du droit international, entre paix et guerre. Il devient de plus en plus difficile de déterminer à quel niveau on peut parler d'une attaque armée (cf. chap. 5.3, p. 33–34, pour une liste à jour des points de référence permettant de déterminer ce qui constitue une attaque armée). Cela complique la tâche de l'État attaqué, qui peine à détecter le franchissement du seuil de déstabilisation existentielle et à réagir de manière adaptée et en temps opportun.

Les activités d'influence visent le plus souvent à représenter d'autres États et leurs institutions sous un jour négatif, comme des acteurs dysfonctionnels, ainsi qu'à polariser et à radicaliser les sociétés. Leur résilience et leur stabilité sont alors menacées. Des États autoritaires pour la plupart tentent d'intimider et de réprimer des personnes ou groupes au-delà de leurs frontières : on parle de répression transnationale.

Les cyberattaques ciblent la dépendance de la société vis-à-vis d'infrastructures critiques comme l'approvisionnement en électricité, le transport, les communications mobiles, la navigation par satellite, les flux de données et les systèmes financiers. Elles sont utilisées à des fins de sabotage. Lorsqu'elles s'enchaînent, les pannes et les perturbations des infrastructures peuvent entraîner des difficultés d'approvisionnement et compliquer, voire perturber gravement, la capacité d'action et de conduite des autorités.

Bien que les conflits hybrides en Europe, y compris contre la Suisse, ne soient pas nouveaux, ils ont nettement progressé quantitativement et qualitativement dans la variété des instruments mis en œuvre et dans leur coordination. Des États autocratiques en particulier y recourent de plus en plus souvent pour faire valoir leurs intérêts et affaiblir des pays européens. L'utilisation coordonnée de ces moyens et la pression constante qu'ils exercent mettent également à l'épreuve les systèmes résilients et les démocraties bien établies.

Nouvelles technologies

La guerre en Ukraine offre un exemple particulièrement représentatif du large éventail des techniques de guerre actuelles. Comme d'autres guerres avant elle, elle accélère l'utilisation militaire des nouvelles technologies : les deux camps s'adaptent continuellement à l'évolution des tactiques et aux nouveaux systèmes d'armes déployés par l'adversaire. Il en résulte une accélération des combats, l'engagement massif de systèmes sans équipage et un champ de bataille « transparent » : les capteurs, drones et liaisons de données modernes rendent chaque acteur presque entièrement visible et l'exposent à des attaques de précision quasiment partout.

L'IA est devenue une technologie clé qui transforme aussi bien le domaine de la sécurité dans le monde civil que les capacités militaires. Elle est en mesure de traiter de grandes quantités de données et de générer des contenus complexes à partir de textes, de sons ou d'images. L'IA peut aider à créer et diffuser plus rapidement de la désinformation et à exploiter des failles pour mener des cyberattaques efficaces et automatisées. Sur le plan militaire, l'IA accélère l'analyse de la situation, la conduite et l'effet sur le théâtre des opérations. Elle améliore les performances des systèmes d'armes actuels et permet de créer des nouveaux systèmes de meilleure qualité et de plus en plus autonomes. Dès lors, le risque d'escalade augmente également.

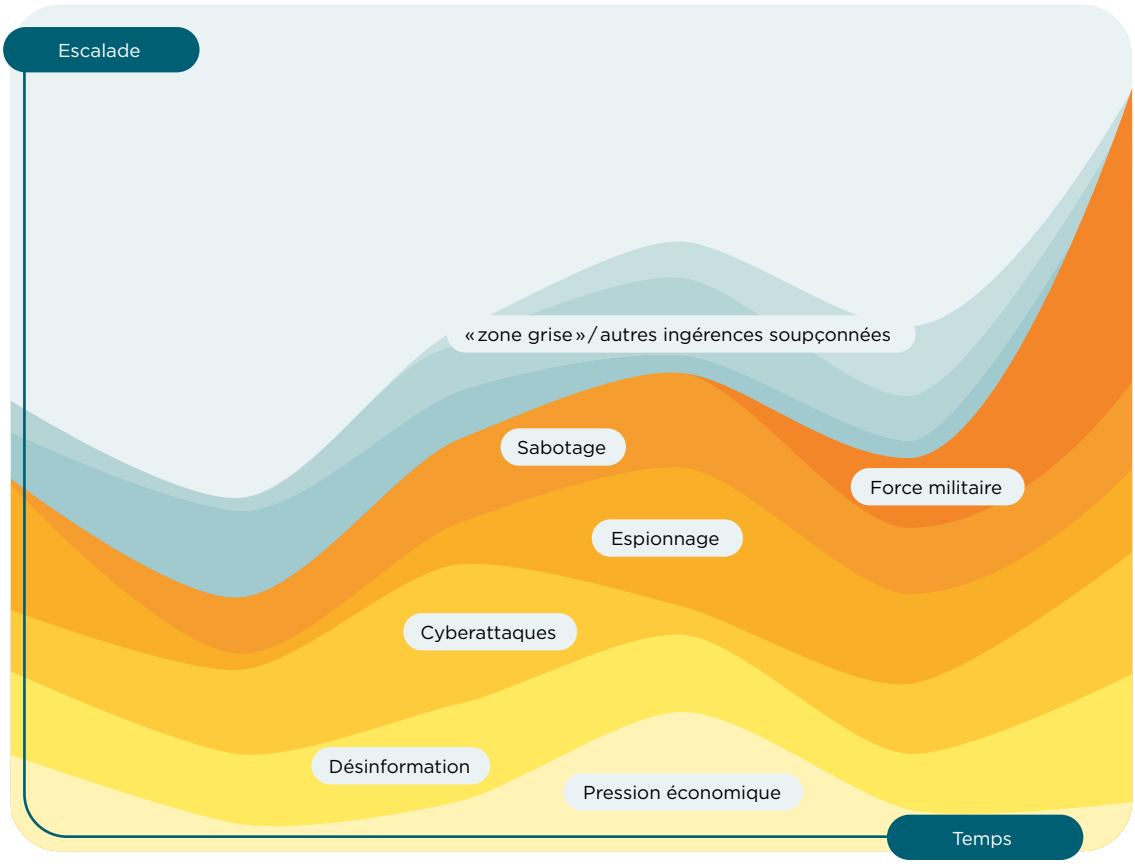

Fig. 3 : Représentation schématique d'une escalade potentielle des conflits hybrides. © SEPOS

Les répercussions de la technologie quantique et de la biotechnologie dans le domaine de la politique de sécurité ne sont pas encore suffisamment prévisibles. Dans un futur proche, les systèmes de chiffrement actuels devraient être déjoués par de puissants ordinateurs quantiques, menaçant fortement la sécurité de l'information.

Dans ce contexte de concurrence technologique, les États cherchent davantage à collaborer avec les grandes entreprises technologiques, car celles-ci disposent d'un savoir-faire, d'une infrastructure et de données déterminants. La majorité des entreprises leaders du secteur de la technologie sont établies aux États-Unis ou en Chine. Elles exercent par conséquent une influence accrue sur la force économique et militaire d'un pays et sur les opérations de guerre. Dans le domaine de l'IA, par exemple, des applications critiques pour la sécurité créent de nouvelles dépendances vis-à-vis de données, de capacités de calcul et de fournisseurs, de même que des risques liés à des systèmes défectueux, manipulés ou peu transparents.

Ces développements menacent la stabilité stratégique, y compris étant donné que l'application des règles de droit international n'est parfois pas clairement définie en lien avec l'utilisation de ces technologies, par exemple dans le cyberespace ou dans l'espace orbital, ou que des gouvernements empêchent l'établissement de normes.

2.3 Menace pour la sécurité intérieure

Terrorisme et extrémisme

Le terrorisme à motivation djihadiste en particulier représente une menace sérieuse depuis des années, malgré les succès remportés en matière d'endiguement de grands groupes comme l'« État islamique » et Al-Qaïda. Les conflits violents au Proche-Orient et au Moyen-Orient et la propagande djihadiste sur Internet renforcent le phénomène de radicalisation d'auteurs isolés potentiels. Ils constituent la menace la plus importante pour la sécurité intérieure et incluent de plus en plus souvent des mineurs. La menace terroriste en Europe devrait s'aggraver ponctuellement au cours des années à venir.

Jusqu'à présent, la Suisse a été moins touchée par des attentats terroristes que d'autres pays européens. Néanmoins, la menace émanant d'auteurs isolés terroristes ou extrémistes radicaux pèse également sur la Suisse, en particulier pour les minorités.

Plusieurs formes de l'extrémisme violent augmentent, dont celle de ceux qui refusent l'autorité de l'État et rejettent fondamentalement la légitimité de l'État de droit démocratique. Ils considèrent que la violence est justifiée dans les situations de légitime défense présumée.

Polarisation et radicalisation

La cohésion et la solidarité sociales sont des composants essentiels de la résilience. Les activités d'influence ont pour objectif direct de diviser les sociétés en diffusant des contre-vérités et des représentations déformées, alimentant ainsi des opinions contradictoires et extrêmes sur des sujets controversés. L'évolution de l'utilisation des médias et les algorithmes opaques sur les réseaux sociaux accroissent leur impact. En Europe, ces développements renforcent particulièrement les partis en marge de l'échiquier politique et peuvent influencer les résultats des élections et des votations dans les démocraties. La polarisation politique menace la recherche du consensus et la cohésion de la société, et donc la stabilité politique, allant jusqu'à inciter la haine et la violence dans l'espace public comme en privé. Outre la tendance à la résolution des conflits par la violence constatée au niveau international, il existe un risque d'augmentation de la violence dans la vie quotidienne en Suisse, y compris la violence domestique et la violence contre les minorités, les groupes marginalisés ou les forces d'intervention.

Criminalité

La criminalité organisée augmente en Europe. Elle menace la sécurité intérieure, l'économie légale et l'État de droit. Les groupes violents opèrent souvent au-delà des frontières et recourent à la criminalité en tant que prestation. Ils recrutent souvent de jeunes hommes via les réseaux sociaux, ciblant de plus en plus souvent des mineurs. La criminalité organisée a considérablement développé le trafic de drogue en tant qu'activité principale au cours des dix dernières années. Un rôle important est joué par un réseau de banques clandestines et de cryptomonnaies.

La criminalité organisée recourt à l'infiltration, à la corruption et à la violence ou à la menace de violence pour exercer une influence sur la société, mais aussi sur les autorités. Dans le contexte actuel de tensions géopolitiques, certains États autoritaires utilisent des membres de la criminalité organisée à des fins de conflits hybrides, par exemple pour commettre des actes de sabotage, dissimuler des activités d'espionnage ou contourner des sanctions.

En Suisse également, il y a de nombreux groupes agissant dans la criminalité organisée. Des réseaux criminels internationaux utilisent la Suisse comme terrain d'opéra-

tions et zone de repli. Ces réseaux sont principalement actifs dans le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes, la traite et le trafic d'êtres humains, les infractions contre le patrimoine et le blanchiment d'argent.

Après une baisse du nombre d'infractions en Europe depuis 2012, cette statistique est à nouveau à la hausse depuis 2022, en particulier les infractions contre la propriété, les infractions sexuelles et les actes de violence graves. La criminalité organisée se sert de plus en plus d'Internet et recourt aux nouvelles technologies. Les trois quarts des cas d'escroquerie signalés se produisent via Internet, où l'IA et les hypertrucages (deepfakes) sont également souvent employés.

2.4 Risques transnationaux

Changement climatique

Le changement climatique aggrave et accélère les problèmes politiques, sociaux, écologiques et économiques existants. Dans le monde entier, des catastrophes naturelles et des événements climatiques extrêmes comme les crues, les sécheresses, les vagues de chaleur, les incendies de forêt et les éboulements surviennent de plus en plus souvent et avec une intensité croissante, avec des conséquences négatives pour la population et l'infrastructure. Le changement climatique accélère également la perte de biodiversité.

Dans des régions comme le Sahel, le changement climatique accroît la pauvreté et la pression migratoire. Dans les zones densément peuplées, les infrastructures critiques et donc la sécurité de l'approvisionnement en énergie, en eau, en denrées alimentaires et en prestations médicales sont mises à mal. Plus les infrastructures sont denses, plus les dommages potentiels sont élevés car les pannes et perturbations sont susceptibles de s'enchaîner rapidement. La production d'énergie et la navigation peuvent également être affectées. En Suisse, l'augmentation des températures est deux fois plus rapide que la moyenne mondiale.

Santé

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les profondes répercussions mondiales de nouveaux agents pathogènes. Le risque de nouvelles pandémies existe toujours. Le changement climatique, les déplacements de personnes, les échanges de marchandises, le trafic d'animaux et la destruction des habitats des animaux sauvages favorisent l'émergence de nouvelles maladies infectieuses, les épizooties, la transmission de maladies entre l'homme et l'animal et les résistances aux antibiotiques. Les accidents de laboratoire, le bioterrorisme ou les dangers chimiques et radiologiques peuvent également déclencher des crises sanitaires. De tels événements ou catastrophes peuvent rapidement surcharger les systèmes de santé.

Migration

Ces dernières années, le nombre de personnes déplacées, parfois dans des conditions très difficiles, en raison de conflits armés, de contextes politiques et économiques difficiles ou de facteurs climatiques, a augmenté dans le monde entier. Les mouvements migratoires peuvent aussi avoir des répercussions sur le plan de la politique de sécurité et sont parfois utilisés comme moyens de pression. Des acteurs terroristes ou extrémistes violents, ou encore des individus radicalisés, peuvent également s'introduire clandestinement en Europe en profitant des mouvements migratoires et des flux de réfugiés. Les filières d'immigration et le trafic de migrants sont généralement organisées par des réseaux criminels. Dans le domaine de l'asile, les infractions mineures contre la propriété, qui sont souvent l'œuvre de récidivistes provenant de certains pays, nuisent au sentiment de sécurité de la population et à la confiance dans le système d'asile.

3 La Suisse : caractéristiques et vulnérabilités

3.1 Valeurs et intérêts

Fédéralisme et démocratie directe

L'organisation de la Suisse est décentralisée, et sa structure politique est conçue de manière à éviter les concentrations de pouvoir. Le fédéralisme et le principe de subsidiarité favorisent les solutions locales et régionales. La démocratie directe renforce la légitimité des décisions. Dès lors, le système politique n'est pas conçu pour des décisions rapides ou radicales, mais bâti sur des consultations et sur la recherche de consensus. À cela s'ajoute le système de milice dans l'armée, dans la protection civile et le service civil, chez les sapeurs-pompiers, dans les associations et dans de nombreuses autorités politiques.

Le débat politique libre et la collaboration entre la Confédération, les cantons, les communes et les organisations de la société civile revêtent par conséquent une importance fondamentale, y compris pour la sécurité de la Suisse. Ils encouragent la participation à la vie politique et favorisent la cohésion de la société ainsi que le sens des responsabilités démocratiques, et donc la résilience. Cependant, la participation directe de tous les citoyens à la vie publique et l'organisation fédérale de la sécurité intérieure constituent également une vulnérabilité, en particulier vis-à-vis des instruments de conflit hybride. La désinformation peut accroître la polarisation de la société et mettre à mal la confiance envers les processus démocratiques, l'État et les médias.

État de droit, droits de l'homme et droit international humanitaire

La Suisse peut le mieux défendre ses intérêts en matière de politique de sécurité dans un monde où le pouvoir est encadré par le droit et où les conflits sont résolus par la diplomatie et le droit. Ses contributions à la paix et à la stabilité, au développement durable et au droit international restent très demandées[11]. Elles sont fondées sur la renonciation à recourir à la menace ou à la force dans les relations internationales en vertu de la charte des Nations Unies, ainsi que sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces valeurs servent les intérêts de la Suisse et de ses partenaires européens. Elles sont toutefois sous pression à l'échelle mondiale.

Neutralité

La neutralité de la Suisse est un instrument de politique de sécurité et de politique extérieure qui a vu le jour dans le contexte des conflits en Europe et de leur résolution pacifique. Elle a été constamment développée pour répondre aux défis du moment[12]. Son objectif était de tenir la Suisse à l'écart des conflits armés en Europe, de contribuer à la prévisibilité de la Suisse et de servir ses intérêts et ceux de ses voisins. Aujourd'hui aussi, la neutralité doit être un instrument servant à la sécurité de la Suisse. Elle contribue en outre à la crédibilité de l'engagement humanitaire et des « bons offices » de la Suisse. Enfin, elle constitue un vecteur d'identité nationale pour la population suisse.

[11] Cf. rapport « Capacité de défense et coopération », rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 23.3000 CPS-E du 12 janvier 2023 et 23.3131 Dittli du 14 mars 2023, p. 8 à 28.

[12] Cf. rapport « Clarté et orientation de la politique de neutralité », rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 22.3385 de la Commission de politique extérieure du Conseil des États du 11 avril 2022, p. 3.

Inscrit dans le droit international, le droit de la neutralité constitue le noyau de la neutralité : les obligations en cas de conflit armé international. Les États neutres ne sont pas autorisés à adhérer à une alliance militaire comprenant un devoir d'assistance ou à fournir un soutien militaire à des pays en guerre. Ils sont tenus de traiter les parties sur un pied d'égalité en ce qui concerne les exportations de biens liés à la guerre.

La Suisse a le droit de coopérer avec d'autres États pour sa défense si elle considère qu'elle est attaquée. Avec les conflits hybrides, il est devenu plus difficile de déterminer à quel moment l'on peut considérer qu'un pays est attaqué, une question fondamentale pour l'application de la neutralité (cf. également encadré p. 33–34).

Dans ce cadre légal, la Suisse conçoit sa neutralité de manière à pouvoir l'utiliser au mieux pour préserver ses intérêts en matière de politique de sécurité et de politique extérieure. Cette marge de manœuvre est primordiale pour la préservation des intérêts de la Suisse. Participer aux sanctions faisant l'objet d'un large consensus international est possible sur le plan du droit de la neutralité et dans l'intérêt de la Suisse.

Un État neutre doit être en mesure de se défendre de manière crédible. Ce besoin est accentué par le fait que les États neutres ne peuvent pas compter sur la répartition des charges typique d'une alliance militaire. La neutralité armée exige donc d'autant plus d'investissements dans sa propre défense.

Plusieurs États européens remettent actuellement en question la contribution de la neutralité de la Suisse à la stabilité en Europe[13]. Des États partenaires dans le domaine de la politique de sécurité ont en particulier critiqué le fait que la Suisse ait rejeté des demandes concernant la réexportation de matériel de guerre vers l'Ukraine au titre du principe de neutralité[14]. Une première conséquence de cette décision est l'exclusion de l'industrie suisse de l'armement de nombreux appels d'offres et des chaînes d'approvisionnement de fabricants étrangers. Sa capacité d'exportation et son accès aux biens d'armement et technologies européens s'en trouvent limités, au moment où la collaboration au sein de l'UE en matière de politique d'armement est devenue une priorité. L'affaiblissement de l'industrie de l'armement est aussi préjudiciable à la capacité de défense. Une forte demande sur les marchés de l'armement en général se heurte en outre à une offre actuellement limitée, ce qui provoque des retards et une hausse des coûts des acquisitions.

La Suisse est soumise à une pression accrue pour prendre position politiquement par rapport aux grandes puissances et aux blocs économiques en ce qui concerne certains secteurs économiques, biens et technologies, afin de préserver son accès aux travaux de recherche, aux technologies, aux marchés et aux chaînes d'approvisionnement. On attend de la Suisse qu'elle contribue à l'impact des régimes de sanctions et qu'elle lutte contre leur contournement.

[13] Stratégie de politique extérieure 2024—2027, p. 42
[14] Stratégie de politique extérieure 2024—2027, p. 4

3.2 Société, économie et science

Une société mobile et une économie internationalisée

La société et l'économie ont gagné en mobilité. La Suisse possède une économie forte et intégrée dans le système international, et une place financière de premier plan à l'échelle mondiale. Cette interconnexion est l'une des sources de sa prospérité, mais peut aussi favoriser les dépendances et générer des vulnérabilités. La Suisse est dépendante d'importations de biens, de matières premières, de composants de haute technologie, d'énergie et de systèmes et prestations numériques. Les importations suivent des chaînes d'approvisionnement complexes et des voies de transport aux ramifications multiples. Des tensions géopolitiques et des réglementations unilatérales sont susceptibles de rendre l'accès aux marchés ou aux technologies plus difficile ou plus cher, voire impossible. La majorité des entreprises suisses et des banques estiment par ailleurs que les risques géopolitiques constituent un facteur très important pour leur activité[15].

La Suisse est tributaire d'un ordre commercial fiable. Il est dans son intérêt de disposer des mêmes dispositions et conditions légales que ses principaux partenaires commerciaux. Il est donc capital d'assurer l'accès au marché de l'UE et à d'autres marchés importants, mais aussi de mettre en place des contrôles efficaces des exportations qui réduisent les risques de prolifération, notamment en empêchant les acquisitions illégales en Suisse destinées à faire progresser des programmes d'armes de destruction massive, leurs vecteurs ou d'autres programmes d'armement. Des États tiers pourraient aussi prendre des contre-mesures à l'encontre de la Suisse en cas de fuite de biens, de technologies et de savoir-faire importants depuis notre pays.

Un lieu important pour la recherche, les technologies et les organisations internationales

La Suisse constitue un important pôle technologique avec ses hautes écoles et ses institutions de recherche reconnues internationalement. En combinaison avec son économie compétitive, il s'agit là d'atouts pour la Suisse. En même temps, les travaux de recherche et le savoir-faire des hautes écoles et des entreprises représentent des cibles attrayantes pour des opérations d'espionnage qui visent principalement les technologies à double usage ayant des applications militaires. Par le biais de chercheurs étrangers ou d'actes d'espionnage, des résultats de recherche pertinents pour la sécurité, par exemple dans le domaine de l'IA, peuvent être transmis à des pays qui renforcent alors leurs propres capacités aussi afin de les utiliser potentiellement contre la Suisse ou ses partenaires. Des mesures de protection insuffisantes affaiblissent également la place scientifique et économique suisse en raison d'une atteinte à la réputation ou même de mesures de contrainte, à l'instar de restrictions d'accès aux dernières technologies comme les semi-conducteurs de pointe, ou à des programmes de promotion de la recherche.

La Suisse abrite une multitude d'organisations internationales. Elles aussi représentent des cibles pour l'espionnage, sont toujours plus souvent visées par des cyberattaques et sont des cibles potentielles pour des attentats terroristes. Comme d'autres États peuvent également être touchés, ils pourraient renforcer leurs moyens de lutte contre l'espionnage en Suisse si celle-ci ne prend pas elle-même des mesures suffisantes.

[15] Cf. notamment Swiss Manufacturing Survey 2024 (Université de Saint-Gall) ; Swiss Managers Survey 2025 (ZHAW, SUPSI, HE-Arc) ; Association suisse des banquiers 2024.

3.3 Géographie

Un carrefour en Europe

La Suisse dispose de nombreuses infrastructures qui sont essentielles au fonctionnement de son économie et de sa société, mais aussi à celui de pays voisins, d'autres pays et d'acteurs internationaux. La Suisse joue un rôle important dans les échanges d'électricité et de gaz entre les pays de l'UE. Elle constitue un carrefour pour le trafic ferroviaire, routier et aérien, l'une des grandes places financières mondiales et un pays de transit pour les liaisons de données internationales. De ce fait, elle est également considérablement exposée aux attaques. Les perturbations et les pannes de ces infrastructures peuvent concerner toute l'Europe et provoquer des difficultés d'approvisionnement et des pénuries. Les infrastructures critiques peuvent être attaquées par des moyens cyber, par des actes de sabotage ou encore, dans des cas extrêmes, par des armes à longue portée afin de frapper la Suisse, mais aussi d'autres États, alliances ou institutions.

Une composante de la sécurité européenne

La Suisse est entourée de pays de l'UE et de l'OTAN. Les États européens à la frontière avec la Russie, mais aussi l'OTAN et l'UE dans leur ensemble, prennent la menace russe très au sérieux et augmentent considérablement leurs dépenses militaires. En réaction à l'évolution de la situation sécuritaire, la Finlande a adhéré à l'OTAN en 2023, suivie par la Suède en 2024. L'UE soutient ses États membres dans le cadre du développement de leurs capacités de défense et industries de l'armement. Ces mesures facilitent et accélèrent les acquisitions communes. L'Europe accroît aussi son soutien à l'Ukraine. L'effort en matière de politique de sécurité en Europe s'inscrit en partie dans des formats de coopération flexibles et est complété par des instruments de l'UE et par des partenariats en matière de sécurité et de défense avec des États tiers.

La sécurité de la Suisse bénéficie de la stabilité de ses voisins et de leur engagement sur le plan de la politique de sécurité. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse de s'impliquer dans ce processus. Les nouveaux formats de coopération dans le domaine de la sécurité offrent de nouvelles opportunités pour la Suisse. En contribuant efficacement à la sécurité de l'Europe, elle peut faire preuve d'une solidarité qui pourrait lui être bénéfique en cas de crises dans le domaine de la politique de sécurité ou de la politique extérieure. La coopération politico-sécuritaire avec des États et organisations en Europe lui permet de renforcer sa propre capacité de défense. La Suisse n'a pas accès à tous les formats étant donné qu'elle n'est pas membre de l'UE ni de l'Espace économique européen. Membre associé de l'espace Schengen, la Suisse est toutefois étroitement impliquée dans la coopération européenne, où elle apporte des contributions à la sécurité intérieure commune et bénéficie elle-même de l'échange d'informations et de données dans le cadre de la lutte contre la criminalité transfrontalière.

4 Urgence sur le plan de la politique de sécurité

La situation sécuritaire de la Suisse s'est fortement dégradée en quelques années. Les menaces dans le contexte international, le danger qui pèse sur sa sécurité intérieure et les risques transnationaux augmentent. Les autres développements sont difficiles à anticiper. La Suisse, qui n'est membre ni de l'UE ni de l'OTAN et qui dépend fortement d'un ordre fondé sur des règles, risque de devoir affronter seule ces menaces et ces politiques de puissance. Elle est aussi soumise à une pression plus forte que par le passé pour qu'elle prenne position afin de préserver l'accès aux marchés et aux technologies et qu'elle contribue davantage à la sécurité européenne.

La Suisse est d'ores et déjà touchée par l'espionnage, les activités d'influence et les cyberattaques dans le cadre de conflits hybrides et ceux-ci devraient encore se renforcer en cas de nouvelle aggravation des tensions géopolitiques. Les armes à longue distance constituent elles aussi une menace. La Suisse abrite des cibles dont l'arrêt du fonctionnement porterait atteinte à l'Europe tout entière et qu'elle ne peut pas protéger, faute de moyens suffisants. Il devient de plus en plus nécessaire de protéger les infrastructures critiques contre les menaces hybrides et les attaques à distance.

Une période défavorable pourrait se profiler ces prochaines années pour l'Europe, qui n'a pas encore terminé de développer ses capacités de défense et ne peut plus compter entièrement sur le soutien des États-Unis, alors que la Russie continue de renforcer son économie de guerre. Au cours de cette période, la Russie pourrait intensifier ses actions hybrides et attaquer d'autres pays en Europe. Un tel développement pourrait rapidement prendre de l'ampleur et déstabiliserait considérablement l'Europe, y compris la Suisse et ses principaux partenaires.

Cette concomitance et cette combinaison de menaces et de dangers nécessitent de toute urgence une réponse efficace sur le plan de la politique de sécurité. Il importe en priorité de mettre en place des capacités permettant de parer les attaques hybrides et les menaces à distance. Les moyens financiers disponibles doivent être systématiquement engagés pour constituer ces capacités. Parallèlement, des mesures et des investissements sont également nécessaires dans l'armée et dans les instruments civils de la politique de sécurité lorsque le maintien et la mise en place des capacités prennent beaucoup de temps. Toutes ces actions visent à se prémunir contre ces menaces et dangers, y compris contre le risque accru d'un conflit armé en Europe, voire impliquant la Suisse.

Diverses mesures sont nécessaires pour contrer la variété des menaces et des dangers. Elles doivent rendre la Suisse plus résiliente, mieux protéger sa population contre les attaques et renforcer la capacité de défense.

5 Grands axes et objectifs

La Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026 suit une approche de sécurité globale. Cela signifie que l'on conçoit la politique de sécurité de manière globale, en réunissant des moyens et acteurs civils et militaires et en intégrant dans la planification tous les aspects de politique extérieure, intérieure et économique pertinents. L'interaction entre ces moyens et ces acteurs renforce la résilience et les capacités de se protéger. La coopération internationale dans les domaines de la politique de sécurité contribue elle aussi à la mise en œuvre des trois grands axes.

Contre les attaques potentielles, la Suisse mise sur la dissuasion. Elle veut faire comprendre aux attaquants potentiels que le coût d'une attaque est supérieur au bénéfice escompté. Une telle dissuasion requiert une combinaison de détermination à défendre le pays, de capacités civiles et militaires à cet effet et de résilience élevée de la société et de l'État. Cet effet dissuasif est particulièrement important pour la Suisse, étant donné qu'en tant que pays neutre, elle ne peut pas compter sur des garanties dans le cadre d'alliances.

Pendant la guerre froide, la dissuasion consistait avant tout à empêcher un agresseur d'envahir la Suisse. De nos jours, la Suisse peut être attaquée à distance. Dès lors, un effet dissuasif adapté à notre époque nécessite également de parer à distance un adversaire et ses préparatifs d'attaque au moyen de capacités aussi bien militaires que non militaires. La capacité de coopération internationale joue également un rôle important en complément des précédentes stratégies de dissuasion. Un agresseur armé potentiel doit s'attendre à ce que la Suisse soit en mesure de se défendre non seulement seule, mais aussi aux côtés d'autres États.

La Suisse poursuit trois grands axes dans une optique de sécurité globale :

- Il s'agit de renforcer la *résilience.* Les vulnérabilités et les dépendances critiques doivent être réduites, afin que la Suisse soit moins exposée aux attaques et qu'il en résulte peu de dommages. De cette manière, on entend également réduire la probabilité que des menaces et des dangers se concrétisent.
- Il convient d'améliorer la *protection* de la population contre les menaces et les risques, de même que la sécurité intérieure. La Suisse doit pouvoir mieux *prévenir et écarter* les attaques potentielles et effectives et mieux se protéger contre leurs conséquences.
- La *capacité de défense* de la Suisse doit être renforcée. La Suisse devrait pouvoir se défendre autant que possible par ses propres moyens contre une attaque armée. Dans le cas d'une attaque armée que la Suisse ne serait pas en mesure de repousser faute des capacités nécessaires, elle doit avoir la possibilité de se défendre en coopération et y être préparée.

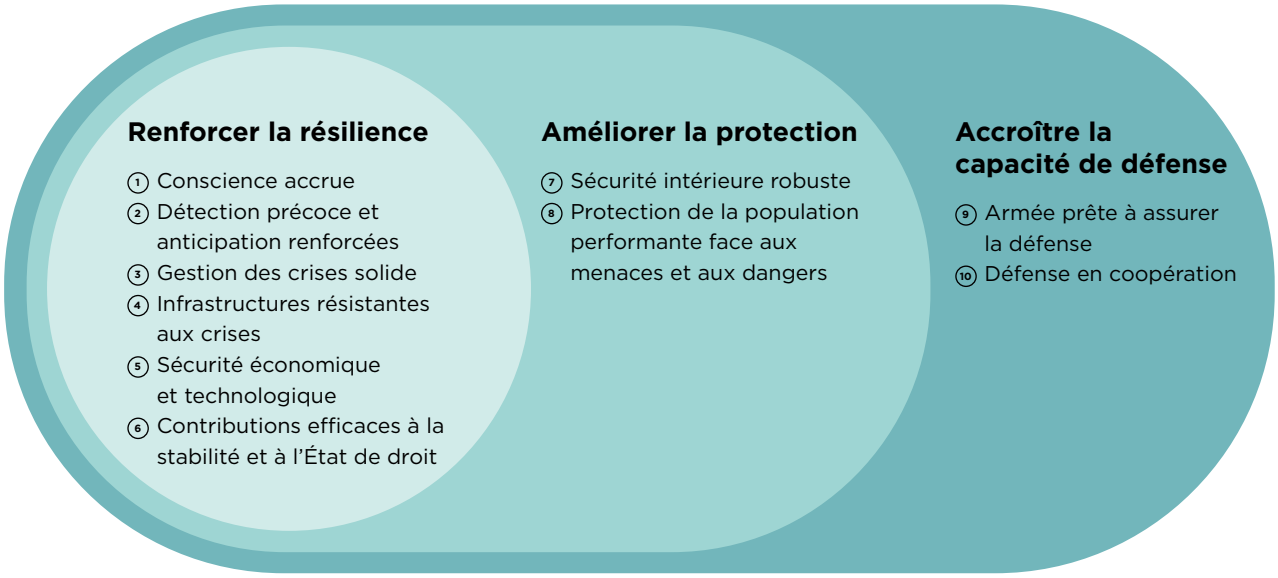

Fig. 4 : Les trois grands axes et les dix objectifs de la Stratégie en matière de politique de sécurité de la Suisse 2026. © SEPOS

Ces trois grands axes sont traités parallèlement, ils se renforcent mutuellement et préparent la Suisse à une éventuelle détérioration de la situation, allant d'une période de tensions élevées à une attaque armée, en passant par des catastrophes, crises et escalades diverses. Ces niveaux ne sont pas strictement délimités, mais permettent de formuler des objectifs et des mesures concrètes. Les mesures à même d'écarter les attaques hybrides et les attaques à distance sont prioritaires.

renforcer la résilience

5.1 Grand axe 1 : renforcer la résilience

Une approche fondamentale pour renforcer la sécurité de la Suisse et de sa population consiste à réduire les vulnérabilités de tous les systèmes et de toutes les fonctions qui contribuent à sa stabilité et à sa prospérité et à renforcer leur résilience. La résilience désigne la capacité à résister aux crises, aux menaces et aux attaques, à maintenir le bon fonctionnement et à s'en remettre rapidement. La Suisse doit être préparée aux menaces et dangers de manière à pouvoir maîtriser les événements avec le moins de perturbations, de coûts et de pertes possibles. Cette approche est préventive : elle requiert des efforts et des investissements avant qu'une menace ou un danger ne soit perçu comme imminent. Elle est également défensive : la réduction des vulnérabilités et le renforcement de la résilience améliorent la cohésion et la sécurité, en particulier face aux conflits hybrides, sans provoquer ni même menacer quiconque. Elle implique tous les acteurs concernés car, dans une large mesure, la résilience ne peut pas être ordonnée par l'État. Cette responsabilité incombe à tous.

Les objectifs suivants ont donc été fixés dans le but de renforcer la résilience :

Objectif 1 : conscience accrue et meilleure compréhension de la situation
La population et les institutions sont conscientes de la dégradation de la situation sécuritaire. Les opérations d'influence et de désinformation sont décelées et sont sans effet. Tous les acteurs concernés et la population sont pleinement disposés à protéger et à défendre la Suisse par tous les moyens disponibles.

Objectif 2 : détection précoce et anticipation renforcées
La Confédération identifie à temps les menaces, les dangers et les opportunités en matière de politique de sécurité ; elle anticipe et prend des mesures adaptées. Ce point vaut en particulier pour les conflits hybrides. Les cantons et les milieux économiques et scientifiques sont associés à la détection précoce des crises.

Objectif 3 : gestion des crises solide
La gestion de crise de la Confédération dispose de structures et de processus adaptés et flexibles pour maîtriser les crises. Elle permet une collaboration étroite avec les acteurs de la politique de sécurité en Suisse et avec des partenaires étrangers choisis.

Objectif 4 : infrastructures résistant aux crises
Les infrastructures critiques résistent aux perturbations, aux actes de sabotage, aux attaques physiques et aux cyberattaques. Elles fournissent encore des prestations essentielles pour la société dans des conditions difficiles. La sécurité de l'information est élevée afin qu'en cas de crise, les autorités puissent intervenir et communiquer rapidement, avec discernement et de manière ciblée.

Objectif 5 : sécurité économique et technologique
La sécurité de l'approvisionnement en biens et services vitaux est assurée. L'économie suisse est résiliente et l'accès aux marchés est garanti. Les milieux économiques et scientifiques sont protégés des abus.

Objectif 6 : contributions efficaces à la stabilité et à l'État de droit
La Suisse promeut la sécurité européenne en renforçant sa collaboration avec l'UE, l'OTAN et les partenaires bilatéraux[16]. Elle contribue aussi à la sécurité et à la stabilité dans d'autres régions du monde. Elle s'engage en faveur d'un ordre international juste et pacifique, de la liberté d'action des institutions multilatérales, du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

5.2 Grand axe 2 : améliorer la protection

améliorer la protection

La sécurité n'implique pas que de réduire les vulnérabilités et de renforcer la résilience. Des capacités de protection efficaces et crédibles influencent également le calcul des acteurs qui ont l'intention de nuire à la Suisse et empêchent les pressions et les attaques hybrides d'être couronnées de succès. Il est avant tout nécessaire d'agir dans le domaine de la sécurité intérieure, où la lutte contre les attaques hybrides et la criminalité organisée sont prioritaires, ainsi que dans celui de la protection civile. Les efforts d'amélioration de la protection bénéficient du renforcement de la résilience mené en parallèle.

Un dispositif civil et militaire robuste est nécessaire pour contrer le terrorisme, l'extrémisme violent, l'espionnage, les cyberattaques, les activités de prolifération, les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), les perturbations depuis les airs et la criminalité organisée. Ce dispositif inclut les services de renseignement, la diplomatie, la cyberdéfense, les contrôles des exportations, les autorités d'enquête et de poursuite pénale, la police, les douanes, la sécurité des frontières et les services de migration. L'armée doit être en mesure de soutenir efficacement les autorités civiles. La protection de la population doit continuer à être en mesure de maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence, s'axer davantage sur la protection contre les conflits hybrides et leur maîtrise et être prête à faire face à des conflits armés.

[16] Cf. aussi l'objectif 4 de la Stratégie de politique extérieure 2024—2027.

Les objectifs suivants ont été fixés dans le but de renforcer la protection :

Objectif 7 : sécurité intérieure robuste
L'éventail d'instruments à disposition de la Suisse pour lutter contre les cyberattaques, l'espionnage, le sabotage, le terrorisme, l'extrémisme violent, les activités de prolifération et toutes les formes de criminalité sur son territoire est robuste et adapté en continu aux exigences. La Suisse décèle les activités de la criminalité organisée et les endigue. Les autorités, l'économie, la science et la société sont protégées contre les activités d'infiltration de services de renseignement étrangers et de la criminalité organisée.

Objectif 8 : protection de la population performante face aux menaces et aux dangers
Le système coordonné de protection de la population (composé de la protection civile, de la police, des sapeurs-pompiers, de la santé publique et des services techniques) est en mesure de prévenir et de maîtriser les dangers naturels, sociétaux et technologiques, de même que les risques sanitaires. Il en va de même pour les conséquences du changement climatique. Ce système est préparé aux conflits hybrides et aux conflits armés. Il met en place et développe les capacités nécessaires. La protection civile est suffisamment alimentée en personnel et dispose d'un équipement adéquat.

accroître la capacité de défense

5.3 Grand axe 3 : accroître la capacité de défense

Face à la dégradation de la situation en matière de politique de sécurité, l'armée doit se réorienter plus fortement sur la défense et se renforcer sur le plan du personnel comme du matériel. Elle doit adapter ses structures de conduite et améliorer la collaboration entre les services civils et militaires afin d'écarter les attaques hybrides et de faire face à un cas de défense. L'accroissement de la capacité de défense suppose la mise en œuvre concomitante des mesures de renforcement de la résilience et de la protection du premier et du deuxième grand axe.

La Suisse doit impérativement prendre des dispositions adéquates pour être en mesure de se défendre de manière aussi autonome que possible. En cas d'attaque contre la Suisse, celle-ci ne serait plus tenue par les obligations du droit de la neutralité. Une défense autonome n'est toutefois pas assez efficace, voire dépourvue de toute chance de succès, quand un adversaire est surpuissant ou qu'il emploie des armes à longue portée. La Suisse doit donc avoir la possibilité de se défendre avec des partenaires. Compte tenu de la détérioration de la situation, il est nécessaire de prendre les dispositions adéquates en temps opportun, car une défense commune ne s'improvise pas. Ces préparatifs ne doivent cependant impliquer aucune obligation ni dépendance et requièrent que les autres partenaires y soient disposés.

Les objectifs suivants ont donc été fixés dans le but d'accroître la capacité de défense :

Objectif 9 : armée prête à assurer la défense
L'armée est équipée, instruite et alimentée en personnel de façon à pouvoir contribuer à produire un effet dissuasif crédible et à défendre la Suisse de manière autonome aussi longtemps que possible. Elle tire parti de la collaboration internationale pour accroître sa capacité de défense et fournit à ses partenaires des contreparties pertinentes pour l'instruction et l'engagement.

Objectif 10 : défense en coopération
En cas d'attaque armée, la Suisse est en mesure de se défendre conjointement avec des partenaires.

L'*interopérabilité,* soit la capacité à collaborer, est une condition indispensable à la défense en coopération. Elle est obtenue au moyen du développement des forces armées, de normes en matière d'instruction, de matériel, de systèmes et de processus ainsi que de la collaboration dans le cadre d'exercices et d'engagements. L'interopérabilité revêt une importance particulière dans les domaines de la conduite, des échanges d'informations et dans les actions conjointes au sein d'un même secteur d'engagement, à l'instar de la protection de l'espace aérien, de la cyberdéfense et de la logistique. En Europe, les normes militaires sont principalement définies par l'OTAN. L'Armée suisse renforce cette capacité depuis des années et a déjà atteint un niveau d'interopérabilité élevé, en particulier dans les Forces aériennes, les forces spéciales et le commandement Cyber. Les autres composantes de l'armée doivent aussi améliorer leur interopérabilité.

Points de référence pour déterminer ce qui constitue une attaque armée
L'évolution des formes de conflits et la vulnérabilité de l'État, de la société et de l'économie brouillent la frontière entre fortes tensions et conflit armé. Les autorités politiques doivent toutefois juger si certaines actions dirigées contre la Suisse constituent une attaque armée ou non. Ce constat détermine dans quelle mesure la Suisse peut coopérer avec d'autres États ou organisations pour assurer sa défense militaire : le droit de la neutralité ne restreint pas le droit de légitime défense de la Suisse ; la Suisse a le droit de se défendre en collaboration avec d'autres États ou organisations.

La pratique du droit international a établi des critères d'interprétation de l'expression « attaque armée ». Leur application à un cas concret nécessite cependant de disposer de points de référence. Il faut notamment tenir compte de l'échelle et de la sévérité de l'usage de la force ainsi que de ses répercussions sur la population et les infrastructures pertinentes en matière de sécurité. Une multitude d'actes de violence de moindre intensité peut également être considérée, dans son ensemble, comme une attaque armée. Un tel usage de la force ne doit pas nécessairement être de nature cinétique[17]. Un adversaire peut ainsi atteindre ses objectifs en lançant une attaque ouverte de grande ampleur avec ses forces armées. Il recourt ainsi à la force militaire sous la forme d'une attaque terrestre ou d'une attaque avec des armes de longue portée. Il peut toutefois également, à la place ou au préalable, utiliser les moyens des conflits hybrides pour perturber des infrastructures d'une importance cruciale pour le fonctionnement des institutions de l'État, des processus économiques et de la vie en société. Dans ce contexte, il peut déployer divers moyens des conflits hybrides allant des cyberattaques aux actions de sabotage par des forces d'opérations spéciales.

Dans le rapport sur la politique de sécurité 2016[18], le Conseil fédéral indiquait, sous réserve des dispositions du droit international, les situations où l'on était en présence d'un conflit armé. Depuis lors, la situation en matière de politique de sécurité – tant les menaces et les dangers que le contexte technologique et les vulnérabilités de l'État et de la société – a fortement changé. Afin de tenir compte des nouvelles circonstances, il est nécessaire d'utiliser des points de référence à jour pour déterminer à partir de quand on peut parler d'une attaque armée. L'accent est mis moins sur l'étendue temporelle et spatiale de la menace que sur l'ampleur des dommages. Même des attaques limitées dans le temps et l'espace sont désormais susceptibles de provoquer des dommages importants en raison de l'interconnexion numérique des systèmes et des infrastructures critiques.

[17] Cf. la résolution 3314 de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA Res 3314) relative à la définition de l'agression.
[18] FF **2016** 7549

Il n'est pas pertinent de fixer des critères rigides ou exacts, étant donné que les possibilités d'attaque sont toujours plus variées et que la distinction entre guerre et paix est moins nette. Il est en revanche plus opportun de définir des points de référence concrets qui aident les autorités à déterminer si l'on peut parler d'une attaque armée. Ces points de référence sont les suivants :

— une attaque a eu lieu ;
— une attaque est imminente, ou
— plusieurs attaques orchestrées se sont produites (p. ex. plusieurs cyberattaques ou actes de sabotage contre des fonctions critiques de l'État et de la société).

L'attaque ou la somme des attaques doit ou devrait entraîner des dommages matériels et humains considérables pour la Suisse, porter gravement atteinte à sa souveraineté, violer son intégrité territoriale, empêcher la fourniture de prestations essentielles ou empêcher l'État, l'économie ou la société de fonctionner suffisamment bien.

Le fait que des États voisins de la Suisse subissent une attaque armée de la part de l'acteur qui mène également des attaques hybrides contre la Suisse doit également être pris en compte dans l'évaluation.

La question de savoir si la Suisse subit une attaque armée est lourde de conséquences. Elle est donc réservée aux autorités politiques. Les décisions qui s'en suivent étant urgentes, elles doivent être prises par le Conseil fédéral. Selon la situation et la décision, il conviendrait d'impliquer les commissions parlementaires compétentes et le Parlement dans les meilleurs délais.

6 Mesures, priorités et mise en œuvre

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans les trois grands axes, les départements responsables et d'autres services participants ont été désignés et des mesures concrètes formulées. Dans une optique de sécurité globale, ces mesures portent sur les moyens et les acteurs civils et militaires et intègrent les aspects de la politique extérieure, de la politique intérieure et de la politique économique qui sont pertinents pour la politique de sécurité. Outre les services fédéraux responsables, d'autres acteurs de la Confédération et des cantons, de l'économie privée, des milieux scientifiques, des associations et de la population sont impliqués lorsque cela s'avère pertinent.

Certaines mesures sont déjà en cours de mise en œuvre, mandatées par le Parlement ou décidées par le Conseil fédéral, tandis que d'autres sont nouvelles. L'énumération des travaux en cours et planifiés n'est pas exhaustive. Diverses mesures peuvent contribuer à plusieurs objectifs et grands axes et sont donc complémentaires. Seules sont énumérées les mesures qui servent en premier lieu des objectifs de politique de sécurité. Dans ce contexte, certains aspects spécifiques pertinents, à l'instar des catastrophes naturelles en lien avec le changement climatique ou de la radicalisation en lien avec la migration, sont mentionnés, et non l'ensemble de la politique de la Suisse en matière de climat ou de migration.

L'ensemble des efforts énumérés sera mis en œuvre conformément à l'ordre de priorité établi. Les services compétents demandent les ressources nécessaires en fonction des décisions politiques. Compte tenu de la menace, la priorité en matière de mise en œuvre consiste à écarter les conflits hybrides et les menaces à distance et, dans le domaine de la sécurité intérieure, à lutter contre la criminalité organisée. Les mesures correspondantes sont indiquées par un astérisque (*).

6.1 Mesures de renforcement de la résilience (grand axe 1)

renforcer la résilience

6.1.1 Objectif 1 : conscience accrue et meilleure compréhension de la situation

La population et les institutions sont conscientes de la dégradation de la situation sécuritaire. Les opérations d'influence et de désinformation sont décelées et sont sans effet. Tous les acteurs concernés et la population sont pleinement disposés à protéger et à défendre la Suisse par tous les moyens disponibles.

Compétence :
Responsabilité principale : DDPS; **Collaboration :** Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Chancellerie fédérale (ChF), cantons

renforcer la résilience

Mesures :

M1* **Améliorer la compréhension de la situation**
Les images partielles de la situation qui sont pertinentes, notamment en rapport avec les conflits hybrides, sont regroupées. Cette mesure permet d'identifier plus efficacement et plus tôt la combinaison des divers moyens et méthodes employés contre la Suisse, et donc d'éventuelles attaques hybrides coordonnées visant la Suisse. L'actuelle présentation électronique de la situation, qui contient certaines images partielles de la situation pertinentes en matière de politique de sécurité, est développée et étendue. Dans le même temps, la Confédération examine comment et par qui les images de la situation seront interprétées en vue de parvenir à une compréhension complète de la situation. Les enseignements sont présentés aux organes de politique de sécurité de la Confédération, au Conseil fédéral et aux organisations de crise de la Confédération. On détermine également comment la Confédération peut échanger avec des cantons et des tiers au sujet de parties de l'image de la situation ou des enseignements qui en découlent.

M2* **Lutter plus efficacement contre les activités d'influence et la désinformation**
Les activités d'influence et la désinformation sont identifiées plus tôt, tandis que les processus démocratiques et la liberté d'opinion sont mieux protégés. Un groupe de travail interdépartemental sur les activités d'influence et la désinformation est institutionnalisé. Il élabore continuellement des mesures préventives et réactives, en y associant les cantons et les milieux scientifiques selon les cas. Les contacts entre la Confédération et les milieux scientifiques concernant la désinformation sont institutionnalisés. La Suisse intensifie également les échanges internationaux concernant les activités d'influence. Le Conseil fédéral soutient la proposition du Parlement, qui souhaite inscrire explicitement une nouvelle tâche dans la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)[19] pour que le service de renseignement puisse détecter à un stade précoce et empêcher les menaces résultant des activités d'influence. Le Réseau national de sécurité (RNS) étudie les mesures possibles dans les domaines de la coordination, de la prévention et de la sensibilisation nationale pour lutter contre la répression transnationale, en collaboration avec des services à l'échelon de la Confédération, des cantons et des communes.

M3* **Informer et sensibiliser au sujet des activités d'influence et de la désinformation**
Le Conseil fédéral lutte contre les activités d'influence et la désinformation d'autres États au moyen d'une communication claire et de mesures de sensibilisation, en informant régulièrement le public et les autorités au sujet de la menace et de ses travaux. Des champs d'action favorisant la prévention et la résilience par une approche critique vis-à-vis de l'information et la détection de la désinformation sont élaborés à cette fin dans le domaine de la formation. Certaines dispositions de la loi fédérale prévue sur les plateformes de communication et les moteurs de recherche – notamment celles relatives aux rapports de transparence et aux évaluations des risques – peuvent contribuer indirectement à une meilleure compréhension de ces activités. Ces mesures complètent le rôle important des médias indépendants et diversifiés, ainsi que du journalisme éprouvé dans toutes les langues nationales, comme un contrepoids à la désinformation, à la polarisation et aux bulles informationnelles.

M4 **Renforcer l'information sur la situation et le plan d'urgence**
La capacité de résistance face aux catastrophes, aux menaces hybrides et à un conflit armé est accrue au sein de la population, des autorités et des exploitants d'infrastructures critiques. Pour cela, une communication régulière et opportune est assurée au sujet des plans d'urgence et des mesures de préparation personnelle. La Confédération informe de manière aussi directe que possible et via des canaux divers qu'elle

[19] RS **121**

renforcer la résilience

développe en continu. Elle met à jour périodiquement un support pédagogique relatif à la politique de sécurité de la Suisse qui soutient les offres de formation et contribue à faire face aux défis dans ce domaine. La Confédération et les cantons collaborent étroitement en vue d'assurer une communication crédible et cohérente.

Calendrier des travaux :

Échanges entre la Confédération et les milieux scientifiques sur le thème de la désinformation (ChF, DDPS)	›	Institutionnalisation d'ici fin 2026
Rapport du RNS sur la répression transnationale (DDPS, cantons)	›	Élaboration d'ici fin 2026
Réseau de suivi de la situation (DDPS)	›	Introduction à partir de 2028
Rapport en réponse au postulat 22.3006 « Activités d'influence et désinformation » (DDPS, DFAE, ChF)	›	Mise en œuvre : en cours
Révision de la LRens (DDPS)	›	Partie I (paquet de base) traitée au Parlement en 2026
Rapport officiel sur l'éducation à la citoyenneté en Suisse – une vue d'ensemble des compétences de gestion de la désinformation (Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche [DEFR])	›	Élaboration d'ici fin 2026
Nouvelle loi fédérale sur les plateformes de communication et les moteurs de recherche (DETEC)	›	Élaboration du message d'ici mi-2027

6.1.2 Objectif 2 : détection précoce et anticipation renforcées

La Confédération identifie à temps les menaces, les dangers et les opportunités en matière de politique de sécurité ; elle anticipe et prend des mesures adaptées. Ce point vaut en particulier pour les conflits hybrides. Les cantons et les milieux économiques et scientifiques sont impliqués dans la détection précoce des crises.

Compétence :
Responsabilité principale : DDPS et ChF; **Collaboration :** DFAE, Département fédéral de justice et police (DFJP), cantons

Mesures :

M5 **Améliorer la coordination à des fins d'anticipation**

La détection précoce et l'anticipation des menaces et des dangers, ainsi que des crises et des opportunités dans le domaine de la politique de sécurité, sont intégrées dans les processus de planification et les décisions du Conseil fédéral pertinentes en la matière. Elles sont renforcées et mises en réseau au niveau interdépartemental. Une meilleure compréhension de la situation (cf. M1) est indispensable pour pouvoir anticiper les différentes options d'action. Les services compétents tirent pour cela parti des organes existants comme la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité, le Groupe Sécurité et les groupes de travail interdépartementaux.

M6 **Impliquer les milieux scientifiques dans l'anticipation des crises**

Les échanges entre l'administration fédérale, les cantons et les milieux scientifiques dans un but de détection précoce des défis et opportunités dans le domaine de la politique de sécurité et d'anticipation des crises sont approfondis et institutionnalisés. Pour ce faire, la Confédération et les organisations scientifiques entretiennent des

renforcer la résilience

clusters thématiques afin de renforcer en temps normal l'analyse à long terme des facteurs de crise structurels et l'alerte précoce dans les différents domaines thématiques. De cette manière, la compréhension de la situation est approfondie et l'expertise disponible en Suisse est prise en compte avant et pendant la crise.

Calendrier des travaux :

Révision de la LRens (DDPS)	›	– Partie I (paquet de base) traitée au Parlement en 2026 – Consultation relative à la partie II (paquet additionnel) à compter de l'automne 2026
Outil de prévision « Kompass » (DDPS)	›	Extension aux cantons : d'ici fin 2026

6.1.3 Objectif 3 : gestion des crises solide

La gestion de crise de la Confédération dispose de structures et de processus adaptés et flexibles pour maîtriser les crises. Elle permet une collaboration étroite avec les acteurs de la politique de sécurité en Suisse et avec des partenaires étrangers choisis.

Compétence :
Responsabilité principale : DDPS et ChF; **Collaboration :** DETEC, Département fédéral de l'intérieur (DFI), DFJP, cantons

Mesure :

M7 **Organiser des exercices coordonnés de gestion de crise**

Le Conseil fédéral renforce la gestion de crise de la Confédération au moyen d'organes interdépartementaux. Leur composition est spécifique à la situation et ils peuvent être convoqués rapidement. Des exercices coordonnés entre la Confédération et les cantons sont organisés régulièrement pour assurer une préparation efficace, parfois avec la participation d'autres services comme les exploitants d'infrastructures critiques. Les enseignements de ces exercices, par exemple l'exercice général d'urgence (EGU) ou l'Exercice intégré 2025 (EI 25), sont réunis auprès de l'organe de coordination des exercices et de l'instruction dans la protection de la population[20] et intégrés dans les structures et processus décisionnels. Cette démarche repose sur l'ordonnance du 20 décembre 2024 sur l'organisation de crise de l'administration fédérale (OCAF)[21] entrée en vigueur en 2025. Cette ordonnance prévoit la mise en place d'un état-major de crise politico-stratégique et, si nécessaire, d'un état-major de crise opérationnel ; les services fédéraux sont censés travailler aussi longtemps que possible au sein des structures ordinaires.

Calendrier des travaux :

Analyse des capacités pour renforcer la protection de la population en Suisse (DDPS)	›	Rapport d'ici fin 2026
EI 2025 ; publication du rapport d'exercice (ChF, DDPS)	›	Évaluation d'ici l'automne 2026
Planification générale des grands exercices 2027—2032 (ChF, DDPS)	›	Élaboration d'ici fin 2026
OCAF : adaptations sur la base des recommandations du rapport d'exercice de l'EI 25 (ChF, DDPS)	›	Élaboration après la publication du rapport d'exercice EI 25 à compter de 2027

[20] Art. 22 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (RS **520.1**), art. 54 de l'ordonnance du 11 novembre 2020 sur la protection de la population (RS **520.12**)
[21] RS **172.010.8**

renforcer la résilience

6.1.4 Objectif 4 : infrastructures résistant aux crises

Les infrastructures critiques résistent aux perturbations, aux actes de sabotage, aux attaques physiques et aux cyberattaques. Elles fournissent des prestations essentielles pour la société même dans des conditions difficiles. La sécurité de l'information est élevée afin que les autorités puissent intervenir et communiquer rapidement, avec discernement et de manière ciblée en cas de crise.

Compétence :
Responsabilité principale : DDPS et DETEC; **Collaboration :** DEFR, DFI, cantons

Mesures :

M8 **Renforcer la sécurité de l'information au sein des autorités fédérales**

Les autorités fédérales élaborent et numérisent leur gestion de la sécurité de l'information en tenant compte des normes reconnues internationalement en vertu de la loi du 18 décembre 2020 sur la sécurité de l'information[22]. Elles relèvent et évaluent systématiquement les risques pour la sécurité et les dépendances dans le cadre de la collaboration avec les fournisseurs. Les autorités fédérales identifient les informations et systèmes d'information les plus critiques et adaptent en permanence leurs plans de sécurité. Ce faisant, elles tiennent aussi compte des implications, en matière de politique de sécurité, de l'engagement de systèmes d'IA et d'infrastructures en nuage. Les dépendances vis-à-vis de fournisseurs étrangers dans ces domaines sont systématiquement relevées et réduites autant que possible afin de renforcer la souveraineté numérique de la Confédération.

Les systèmes critiques font l'objet d'audits réguliers. Les directives et les normes de la Confédération en matière de sécurité de l'information sont actuellement mises à jour et harmonisées au niveau international. La Confédération et les cantons renforcent en outre leur collaboration institutionnelle dans le cadre de la Conférence des préposés à la sécurité de l'information[23]. L'échange d'informations est intensifié, des plateformes d'échange numériques sont mises en place et les offres de formation et de sensibilisation sont développées dans le but d'encourager la culture de la sécurité.

M9* **Renforcer les normes de protection des infrastructures critiques**

Sur la base de la stratégie nationale de protection des infrastructures critiques de juin 2023[24], la Confédération, les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques élaborent ensemble des normes et des exigences pour la résilience, la sécurité physique, la sécurité de l'information et la cybersécurité. Lorsque la Confédération dispose des compétences nécessaires ou qu'il existe des directives réglementaires, les normes et standards sont rendus obligatoires et développés en collaboration avec les cantons et les exploitants, tant de manière intersectorielle que sectorielle, en tenant compte des scénarios et des conséquences d'un conflit armé. L'importance transfrontalière de certaines infrastructures critiques est mieux prise en compte dans ce contexte. L'infrastructure de conduite et de communication des autorités et des organisations dans le domaine du sauvetage, de la sécurité et de l'information de la population est renforcée contre les pannes d'électricité et les cyberattaques, et développée pour une application mobile étendue.

M10* **Améliorer la cybersécurité de la Suisse**

La cybersécurité de tous les niveaux de l'État, des entreprises, des milieux scientifiques et de la société est globalement améliorée. Cela implique également une meilleure détection précoce et l'utilisation sûre de technologies adaptées, y compris de procédures assistées par IA afin de déceler, d'analyser et d'écarter les cybermenaces. De cette manière, on

[22] RS **128**
[23] Art. 82 LSI
[24] FF **2023** 1659

renforcer la résilience

renforce également la capacité de résistance des infrastructures critiques. Parmi les mesures figure l'obligation selon laquelle les autorités et les organisations énumérées dans la loi sont tenues de signaler à la Confédération les cyberattaques visant leurs moyens informatiques dans un délai de 24 heures[25]. Cette première réglementation intersectorielle est conforme aux normes de l'UE. L'Office fédéral de la cybersécurité aide les parties concernées à maîtriser la cyberattaque dans un premier temps. La Commission fédérale de l'électricité vérifie en permanence si les fournisseurs d'électricité respectent les normes de cybersécurité. Des réglementations générales ou sectorielles concernant la cybersécurité des produits, des prestations et des infrastructures font également l'objet d'un examen continu et sont améliorées ou introduites si nécessaire.

La Suisse s'engage en faveur d'un comportement responsable dans le cyberespace au sein des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Elle encourage le respect et la concrétisation du droit international et de normes volontaires, ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à instaurer la confiance. En tant que pays hôte, la Suisse améliore le cadre général en matière de cybersécurité de la Genève internationale.

Calendrier des travaux :

Cyberstratégie nationale actuelle (DDPS)	›	Mise en œuvre : en cours
Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables[26] (DETEC)	›	Mise en œuvre : en cours
Loi fédérale sur l'approvisionnement en gaz (LApGaz) (DETEC)	›	Élaboration d'ici fin 2026
Législation sur la cyberrésilience des produits numériques (DDPS)	›	Élaboration d'ici mi-2027
Normes minimales de cybersécurité dans les secteurs critiques (DDPS)	›	Mise en œuvre : en cours
Motion de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États du 12 janvier 2023 (23.3001 « Bases légales modernes pour la protection des infrastructures critiques ») (DDPS)	›	Dates clés d'ici fin 2026
Motion de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États du 12 janvier 2023 (23.3002 « Pour une meilleure sécurité des données numériques essentielles de la Suisse ») (DDPS)	›	Mise en œuvre d'ici mi-2027
Motion de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États du 24 juin 2024 (24.3810 « Réalisation de contrôles de cybersécurité urgents et nécessaires ») (DDPS)	›	Élaboration d'ici mi-2027
Stratégie nationale de protection des infrastructures critiques 2023 (DDPS)	›	Mise en œuvre et examen : en cours
Bases légales pour l'engagement subsidiaire de l'armée visant à soutenir l'Office fédéral de la cybersécurité : examen (DDPS)	›	Traitement d'ici fin 2026
Révision de la loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité[27] (réserve d'électricité) (DETEC)	›	Mise en vigueur en 2027
Révision « sécurité » de la loi du 30 avril 1997 sur les télécommunications[28] (DETEC)	›	Élaboration d'ici mars 2027
Révision « sécurité des réseaux » des ordonnances sur les télécommunications (DETEC)	›	Élaboration d'ici mars 2027

[25] Art. 74a ss LSI ; RS **128**
[26] RO **2024** 679
[27] RS **734.7**
[28] RS **784.10**

renforcer la résilience

6.1.5 Objectif 5 : une sécurité économique et technologique

La sécurité de l'approvisionnement en biens et services vitaux est assurée. L'économie suisse est résiliente et l'accès aux marchés est garanti. Les milieux économiques et scientifiques sont protégés des abus.

Compétence :
Responsabilité principale : DEFR; **Collaboration :** DDPS, DETEC, DFI, DFAE, Département fédéral des finances (DFF)

Mesures :

M11 **Renforcer l'approvisionnement économique du pays**

La Confédération renforce l'organisation de l'Approvisionnement économique du pays. Tant ses bases légales que son orientation stratégique sont précisées et affinées. L'approvisionnement en biens et services vitaux, notamment dans le domaine de la santé, est pertinent sur le plan de la politique de sécurité. L'objectif consiste à accroître la capacité d'action de la Confédération en cas de risque de pénuries importantes et à faciliter l'engagement en temps utile de mesures concernant les biens et services vitaux telles que la libération de réserves obligatoires ou le contingentement. Le principe de subsidiarité est respecté : la Confédération n'intervient que lorsque l'économie ne peut plus assurer l'approvisionnement en biens et services vitaux.

M12 **Développer le suivi de l'approvisionnement**

La Confédération développe le suivi de l'approvisionnement en biens vitaux afin d'identifier les risques à un stade précoce. Elle numérise l'observation de la situation afin de croiser les données provenant des divers systèmes d'approvisionnement et de disposer d'une évaluation continue de la situation en la matière. Sur cette base, l'Approvisionnement économique du pays examine le catalogue des mesures à prendre pour se préparer et intervenir en cas de perturbation de l'approvisionnement. Le suivi tient compte également des mesures de réduction des risques d'approvisionnement, comme des procédures d'autorisation simplifiées pour les médicaments et des mesures de la Stratégie nationale de protection des infrastructures critiques[29].

M13* **Améliorer la coordination et la compréhension des dépendances**

Pour réduire les dépendances, la Confédération adopte des mesures de politique économique comme la suppression des droits de douane sur les produits industriels ou la conclusion d'autres accords de libre-échange. Elle soutient en permanence les milieux économiques en cas de restrictions d'accès aux marchés. Les organes de direction et de coordination existants de la Confédération dans le domaine de la politique de sécurité, de la politique extérieure et de la politique économique extérieure sont examinés[30] et éventuellement adaptés. Dans la mesure du possible, la Suisse diversifie ses chaînes d'approvisionnement et de prestations physiques et numériques. Elle s'engage par ailleurs en faveur d'un système international de réglementation des relations économiques qui soit fiable et largement soutenu.

[29] FF **2023** 1659
[30] Stratégie de politique extérieure 2024—2027, p. 17

renforcer la résilience

M14 **Réduire les dépendances dans les domaines de l'approvisionnement énergétique et des technologies critiques**

La Suisse encourage le développement des énergies renouvelables indigènes et l'efficience énergétique afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie, en particulier des énergies fossiles, et d'atteindre les objectifs climatiques. Les sources d'approvisionnement d'électricité et d'énergie continuent d'être diversifiées et décentralisées. La Confédération a en outre négocié un accord sur l'électricité avec l'UE afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité et la stabilité du réseau. Elle prépare déjà sa mise en œuvre sur le plan de la politique intérieure.

La Confédération et les exploitants d'infrastructures critiques identifient les technologies indispensables pour la sécurité numérique et physique, pour l'approvisionnement et pour l'exploitation des infrastructures critiques de la Suisse, de même que les dépendances critiques. La Confédération en déduit des mesures visant à renforcer la résilience de l'approvisionnement en électricité, à mieux gérer ou à réduire les dépendances technologiques et donc à renforcer la souveraineté numérique de la Suisse. Le groupe de travail interdépartemental institué par le Conseil fédéral est chargé d'anticiper les développements en matière de politique de sécurité et de politique extérieure et leurs répercussions sur les ressources numériques. Il mettra également à jour en permanence la vue d'ensemble des travaux des autorités fédérales visant à renforcer la souveraineté numérique et coordonnera les mesures.

M15 **Mettre en œuvre des contrôles des exportations et des examens des investissements**

La Suisse procède à des contrôles des exportations afin d'empêcher la prolifération d'armes de destruction massive et l'utilisation abusive à l'étranger de technologies développées et de biens produits en Suisse. Elle coordonne en continu les contrôles des exportations qu'elle effectue avec ses principaux partenaires commerciaux au sein des organes multilatéraux. Ces contrôles concernent aussi bien les marchandises que les technologies et les logiciels. La Suisse s'engage en faveur d'une mise en œuvre efficace des contrôles des exportations et de la coordination internationale de leur développement afin d'empêcher les opérations de contournement et de combler les lacunes qui pourraient résulter des progrès techniques.

La loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers[31] vise à permettre d'empêcher les acquisitions d'entreprises lorsque ces acquisitions compromettent l'ordre ou la sécurité publics de la Suisse. On entend surtout examiner les acquisitions d'entreprises suisses actives dans des domaines particulièrement critiques par des investisseurs contrôlés par un État étranger. Les domaines particulièrement critiques comprennent, entre autres, la production d'électricité et l'exploitation de réseaux électriques, l'approvisionnement en eau, les infrastructures de santé, de télécommunication et de transport, les biens d'équipement militaires et les biens utilisables à des fins civiles et militaires.

M16* **Renforcer la sécurité des connaissances**

Les mesures dans le domaine de la sécurité des connaissances réduisent le risque de fuites de connaissances, décèlent les travaux de recherche non divulgués concernant les technologies à double usage et réduisent les dépendances critiques liées au matériel de recherche et aux infrastructures. Une attention particulière est accordée aux technologies clés importantes pour la sécurité, comme l'IA, les technologies quantiques, les biotechnologies et les cybertechnologies. Un groupe de travail interdépartemental institué par la Confédération analyse les défis de la collaboration in-

[31] FF **2024** 125

renforcer la résilience

ternationale en matière de recherche et élabore des recommandations pour aider les acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation à gérer les risques sans limiter l'autonomie des institutions. À cette fin, ce groupe échange régulièrement avec les milieux scientifiques. Les hautes écoles harmonisent leurs mesures en la matière. Procéder ainsi permet de mieux identifier les risques, de soutenir les mesures appropriées et de renforcer la coordination nationale.

M17 **Encourager la collaboration dans la recherche et l'innovation dans des domaines technologiques pertinents pour la sécurité et l'armement**

La Confédération renforce la collaboration nationale et internationale en matière de recherche dans les domaines technologiques pertinents pour la sécurité et l'armement. Cela comprend notamment l'exploitation et le développement du potentiel technologique existant en Suisse pour l'armée, notamment par le renforcement de la collaboration dans ces domaines avec les instituts de recherche, les jeunes entreprises et les PME suisses. Il s'agit notamment d'intensifier l'analyse des opportunités et des risques des nouvelles technologies et de soutenir les projets de recherche, les projets d'innovation et les projets pilotes en lien avec des technologies qui sont utilisées dans la promotion de la paix, la maîtrise des armements, la cybersécurité ou encore la coopération au développement. Des organisations humanitaires, des hautes écoles et des groupes de réflexion participent à ces analyses[32]. Comme la Suisse est associée au paquet Horizon 2021—2027, les chercheurs et les innovateurs suisses peuvent à nouveau participer, presque à part entière, aux appels à projets des programmes Horizon Europe, Euratom et Digital Europe de l'UE depuis 2025. S'agissant de la prochaine génération de programmes de l'UE, à partir de 2028, certains domaines stratégiques – notamment la sécurité – seront réservés aux États membres et aux pays associés. Afin de pouvoir poursuivre sa coopération dans ces domaines, la Suisse doit assurer son association au programme Horizon Europe 2028—2034 et (en partie) au Fonds européen pour la compétitivité.

Calendrier des travaux :

Stratégie de la politique économique extérieure (DEFR)	›	Mise en œuvre : en cours
Objet 25.024 : modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre[33] (DEFR)	›	Votation populaire le 29 nov. 2026
Modernisation et agrandissement de la plateforme des produits thérapeutiques (DEFR)	›	Mise en œuvre : en cours
Loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers (DEFR)	›	Projet de loi élaboré ; entrée en vigueur prévue en 2027
Révision partielle de la loi du 17 juin 2016 sur l'approvisionnement du pays[34] (DEFR)	›	Entrée en vigueur à partir de l'été 2027
Stratégie en matière de politique d'armement du Conseil fédéral 2025 (DDPS)	›	Mise en œuvre : en cours
Rapport en réponse au postulat 22.4411 « Souveraineté numérique de la Suisse » (DDPS)	›	Mise en œuvre : en cours
Stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2025—2028 (DFAE)	›	Mise en œuvre : en cours
Stratégie d'approvisionnement économique du pays : remaniement (DEFR)	›	Élaboration d'ici fin 2026

[32] Stratégie de maîtrise des armements et de désarmement 2022—2025, p. 31s.
[33] FF **2026** 22
[34] RS **531**

renforcer la résilience

6.1.6 Objectif 6 : contributions efficaces à la stabilité et à l'État de droit

La Suisse promeut la sécurité européenne en renforçant sa coopération avec l'UE, l'OTAN et les partenaires bilatéraux[35]. Elle contribue aussi à la sécurité et à la stabilité dans d'autres régions du monde. Elle s'engage en faveur d'un ordre international juste et pacifique, de la liberté d'action des institutions multilatérales, du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Compétence :
Responsabilité principale : DFAE et DDPS; **Collaboration :** DEFR, DETEC, DFF, DFJP

Mesures :

M18 **Développer la promotion militaire de la paix**

La Suisse contribue à la stabilité et à la sécurité internationales à travers des engagements de promotion militaire de la paix, en complément de la promotion civile de la paix et de la prévention des conflits. L'armée y gagne en expérience des engagements. La prévention et la résolution des conflits dans le contexte international contribuent également à la sécurité de la Suisse. La participation de la Suisse à la KFOR au Kosovo est appréciée au niveau international, décharge les États partenaires et augmente légèrement. La question de la participation de la Suisse à d'autres missions est examinée en continu. La Confédération détermine par ailleurs si un mandat de l'UE suffirait pour de futurs engagements de promotion de la paix. Aujourd'hui, la loi sur l'armée prévoit qu'un mandat des Nations Unies ou de l'OSCE est requis ; ces mandats ne sont cependant pratiquement plus émis en raison des tensions et des rivalités entre grandes puissances[36]. La conclusion de l'accord Framework for Participation Agreement entre la Suisse et l'UE en mars 2026 permet à la Suisse de régler les modalités de futures participations à des missions militaires de l'UE, facilitant ainsi la collaboration.

M19 **Contribuer à la gestion européenne des crises**

La Suisse étudie de nouvelles possibilités de renforcer ses contributions à la gestion des crises, à l'image d'une collaboration avec les mécanismes de gestion des crises de l'UE et de l'OTAN. Elle est en mesure de fournir des capacités tant civiles que militaires de qualité et recherchées, notamment dans les domaines du génie et du sauvetage, CBRN et cyber, du service sanitaire, de la logistique et de la reconnaissance. La notification formelle de telles ressources, experts ou capacités n'entraîne pour la Suisse aucune obligation de les mobiliser. Dans le même temps, la Suisse bénéficie des échanges avec ses partenaires. Chaque engagement de l'armée doit être approuvé par le Conseil fédéral ou par le Parlement. Assumant la présidence de l'OSCE en 2026, la Suisse peut en outre contribuer à la gestion des crises et à l'apaisement des tensions en Europe.

M20 **Contribuer à la coopération au développement et à la préservation du droit international et de l'ordre commercial mondial**

La coopération au développement, l'aide humanitaire et la promotion civile de la paix font partie intégrante des mesures de prévention de la Suisse dans le domaine de la politique de sécurité. Elles permettent de lutter contre les causes des conflits et de l'instabilité : pauvreté, inégalités, changement climatique et pénurie de ressources. La Suisse contribue davantage aux processus de réforme des instruments de sécurité, de même qu'aux processus de désarmement et de réintégration après les guerres civiles. Elle soutient également le Geneva Centre for Security Policy (GCSP) pour la

[35] Cf. aussi l'objectif 4 de la Stratégie de politique extérieure 2024—2027.
[36] Cf. la loi du 3 février 1995 sur l'armée (RS **510.10**).

formation en matière de politique de sécurité et le dialogue, le Geneva International Centre for Humanitarian Demining (GICHD) pour le déminage humanitaire et le Geneva Centre for Security Sector Governance (DCAF) pour la gouvernance du secteur de la sécurité. À travers ces moyens, elle contribue en permanence à la prévention des conflits, à la protection des civils dans le cadre des conflits et au renforcement de l'équité entre les genres.

En s'engageant en faveur du droit international humanitaire, la Suisse œuvre pour limiter l'impact des conflits armés et pour que les règles de la guerre restent universellement valables. Elle soutient les organisations neutres, indépendantes et impartiales qui s'engagent dans ce domaine, notamment le Comité international de la Croix-Rouge. La Suisse s'engage, au sein d'institutions multilatérales, pour le respect du droit international, pour la maîtrise des armements, pour un ordre international fondé sur des règles et pour le commerce mondial. Elle applique toutes les sanctions prononcées par le Conseil de sécurité des Nations Unies et adopte, à chaque fois que cela s'avère pertinent, les sanctions imposées par ses principaux partenaires sur les plans du commerce et des valeurs. Elle utilise le recouvrement d'avoirs (asset recovery) pour bloquer, confisquer et réinjecter dans le circuit économique légal les avoirs acquis illégalement par des personnes politiquement exposées à l'étranger.

Calendrier des travaux :

Stratégie de politique extérieure 2024—2027 (DFAE)	›	Mise en œuvre : en cours
Stratégie de coopération internationale 2025—2028 (DFAE, DEFR)	›	Mise en œuvre : en cours
Stratégie de coopération internationale 2029—2032 (DFAE, DEFR)	›	Élaboration du projet destiné à la consultation d'ici début 2027
Message concernant un crédit d'engagement pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2028 à 2031 (DFAE)	›	Élaboration d'ici fin 2026
Stratégie de maîtrise des armements et de désarmement 2026—2029 (DFAE)	›	Élaboration d'ici l'automne 2026

6.2 Mesures d'amélioration de la protection (grand axe 2)

Améliorer la protection

6.2.1 Objectif 7 : sécurité intérieure robuste

L'éventail d'instruments à disposition de la Suisse pour lutter contre les cyberattaques, l'espionnage, le sabotage, le terrorisme, l'extrémisme violent, les activités de prolifération et toutes les formes de criminalité sur son territoire est robuste et adapté en continu aux exigences. La Suisse décèle les activités de la criminalité organisée et les endigue. Les autorités, l'économie, la science et la société sont protégées contre l'infiltration de services de renseignement étrangers et de la criminalité organisée.

Compétence :
Responsabilité principale : DFJP; **Collaboration :** DDPS, DFF, DEFR, délégué du RNS, cantons

Améliorer la protection

Mesures :

Lutte contre les cyberattaques, l'espionnage, l'extrémisme et le terrorisme:

M21* **Renforcer les cybercapacités**
La Suisse renforce ses capacités pour infiltrer des systèmes et réseaux informatiques qui sont utilisés pour attaquer des infrastructures critiques en Suisse. Elle peut perturber, empêcher ou ralentir[37] l'accès aux informations et ainsi empêcher ou écarter des attaques. La Suisse améliore en outre ses possibilités d'obtenir des informations opérationnelles et techniques concernant des cybermenaces et des cyberattaques à un stade précoce et de les analyser elle-même. Ces renseignements améliorent la représentation de la situation en matière de cybersécurité et fournissent aux exploitants d'infrastructures critiques des informations opérationnelles et techniques pertinentes et en temps utile concernant les cybermenaces.

M22* **Réviser la loi fédérale sur le renseignement**
La LRens est révisée afin de faciliter la recherche d'informations critiques et de prévenir les menaces graves liées à l'extrémisme violent, au terrorisme, à l'espionnage, à la prolifération, aux événements CBRN et aux cyberattaques. La Suisse est ainsi en mesure de lutter plus efficacement contre ces activités sur son territoire ainsi que dans le cyberespace, y compris en expulsant des agents de renseignement agissant clandestinement. L'échange de données entre les instruments du domaine de la politique de sécurité est facilité pour prévenir toute infiltration par des services de renseignement étrangers. Lorsque la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse est menacée ou que des intérêts internationaux majeurs de sécurité doivent être préservés, cette révision permet d'obtenir plus facilement des données de manière ciblée auprès des intermédiaires financiers, afin par exemple de désenchevêtrer les flux financiers d'organisations terroristes, de réseaux d'espionnage et de réseaux de prolifération. Les processus d'autorisation sont rationalisés. On examine en permanence si d'autres ajustements sont nécessaires dans le cadre du processus de révision.

M23 **Renforcer la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme**
La Suisse renforce la prévention contre l'extrémisme violent et le terrorisme au moyen du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Ce plan d'action a pour but d'empêcher la radicalisation des jeunes, d'encourager un usage critique des médias numériques et des réseaux sociaux et de sensibiliser les groupes cibles menacés. Les moyens du renseignement et les moyens policiers préventifs sont utilisés de manière plus efficiente : les interdictions d'entrée et les expulsions sont systématiquement utilisées, le matériel de propagande est confisqué et les sites internet contenant des idées radicales et des contenus faisant l'apologie de la violence sont bloqués. La révision de la LRens élargit par ailleurs le champ d'application des mesures de recherche soumises à autorisation. Celles-ci devraient désormais aussi pouvoir être appliquées pour élucider les menaces graves émanant d'activités relevant de l'extrémisme violent. La Confédération apporte un soutien financier aux minorités ayant un besoin de protection particulier. La Suisse combat également les facteurs de radicalisation, d'extrémisme violent et de terrorisme au moyen de la coopération internationale, par exemple dans des projets de lutte contre la pauvreté et d'éducation.

M24 **Déradicaliser et effectuer des contrôles de sécurité**
Des mesures sont élaborées pour éviter l'émergence de sociétés parallèles, notamment dans les domaines de la formation et du travail social, au profit de la cohésion sociale et d'une intégration réussie. Une attention particulière est accordée aux groupes marginalisés, aux individus isolés et aux mineurs parfois issus de la migra-

[37] Art. 37, al. 1, LRens

Améliorer la protection

tion afin d'identifier les tendances à la radicalisation à un stade précoce et de déradicaliser les personnes concernées. Ce faisant, on réduit le risque que la migration favorise la polarisation et que la désinformation fausse le débat politique à ce sujet.

Dans le domaine de l'asile et des étrangers, les personnes présentant potentiellement des risques pour la sécurité font l'objet d'un contrôle. En cas d'indices concrets d'une menace pour la sécurité intérieure, les services de migration et les autorités de sécurité compétents peuvent prendre des mesures administratives, à l'instar d'une détention administrative, d'une interdiction d'entrée ou de la révocation du droit de séjour et du statut de réfugié. Une personne étrangère qui représente un danger pour la sécurité intérieure peut faire l'objet d'un renvoi ou être expulsée.

Lutte contre la criminalité:

M25* **Renforcer les instruments de lutte contre la criminalité organisée**
Les autorités de tous les échelons de l'État sont mieux sensibilisées à la détection des activités et des structures de la criminalité organisée, de même qu'aux processus en cas d'indices. La collaboration entre la police et la justice visant à lutter contre la criminalité organisée est étroitement coordonnée au sein d'organes communs et de plateformes d'échange au niveau national, et également orientée vers l'international. Le plan d'action national sur lequel elle se fonde implique tous les échelons de l'État. La Confédération et les cantons, qui assument la majeure partie de la lutte contre la criminalité organisée en pratique, se concertent étroitement. Sont notamment prévus des images de la situation concernant la criminalité organisée, la sensibilisation des autorités non policières aux caractéristiques de la criminalité organisée et de meilleures possibilités de signalement d'informations pertinentes et de cas suspects. L'échange d'informations interdisciplinaire est renforcé, tout comme les normes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (cf. M28). On examine également les possibilités d'adapter la législation afin de sanctionner plus facilement et plus rapidement les activités de la criminalité organisée en tant qu'actes pénalement répréhensibles.

M26 **Renforcer l'échange de données policières**
L'échange national et international d'informations, y compris l'échange de données entre les cantons, est intensifié afin de réduire les obstacles liés à la structure fédérale et, par conséquent, les difficultés d'exécution et d'accroître l'efficacité de la lutte policière et des mesures policières préventives contre la criminalité. La plateforme nationale de recherche pour les autorités policières (POLAP) a notamment été créée à cette fin. La Confédération et les cantons collaborent à sa mise en œuvre en élaborant les bases légales nécessaires.

M27 **Contribuer à la coopération nationale et internationale entre les autorités de poursuite pénale**
La Confédération met en œuvre, en collaboration avec des partenaires européens dans le cadre de Schengen, d'Europol et de Frontex, plusieurs projets législatifs visant à favoriser l'échange de données ainsi qu'à détecter la criminalité à un stade précoce et à la combattre. En font partie les bases légales pour la plateforme de recherche nationale POLAP, la loi du 21 mars 2025 sur les données relatives aux passagers aériens[38] (données PNR), qui permet l'échange de ces données en vue de lutter contre le terrorisme et la grande criminalité et de renforcer la coopération policière européenne et la coopération instituée par le traité de Prüm pour échanger des données biométriques et des données relatives aux véhicules et aux détenteurs de véhicules. La reprise des développements de l'acquis de Schengen permet à la Suisse de prendre part à des systèmes d'information de police et de migration et d'amélio-

[38] RS **129**

Améliorer la protection

rer le flux d'informations policières. La Suisse suit ainsi les développements dans ce domaine en Europe (notamment la stratégie de sécurité intérieure « ProtectEU ») et examine la possibilité de participer à des projets afin d'améliorer la coopération nationale et internationale, en particulier entre les autorités de poursuite pénale, mais aussi l'implication d'autres autorités et partenaires et l'échange d'informations. Les bases légales pour le recours à de nouvelles technologies dans la poursuite pénale, en particulier aux instruments d'analyse et d'enquête assistés par IA, sont examinées et adaptées lorsque c'est judicieux.

M28 **Élargir les mesures contre le blanchiment d'argent**

Les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent sont renforcées afin de priver les réseaux criminels de leur base financière, de protéger l'économie et l'État de droit et d'empêcher que des gains illicites soient employés pour commettre d'autres infractions. Des mesures sont définies, et les possibilités d'adapter la législation sont examinées sur la base de la stratégie nationale de lutte contre la criminalité organisée et du plan d'action qui en découle, comme des allègements relatifs à la preuve du blanchiment d'argent ou au gel des avoirs provenant de sources illégales.

Calendrier des travaux :

Révision de la LRens (DDPS)	›	– Partie I (paquet de base) traitée au Parlement en 2026 – Consultation relative à la partie II (paquet additionnel) à partir de l'automne 2026
Motion 23.3969 de la Commission de politique extérieure du Conseil national du 4 septembre 2023 « Expulser systématiquement les espions russes et les autres espions étrangers » (DDPS)	›	Mise en œuvre : en cours
Rapport en réponse au postulat 23.3136 « Extrémisme violent en Suisse » (DDPS)	›	Élaboration d'ici fin 2026
Stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme 2026—2031 (DFI)	›	Mise en œuvre : en cours
Rapport en réponse au postulat 20.4333 « Situation des Tibétains et des Ouïgours en Suisse » (DDPS)	›	Mise en œuvre : en cours
Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (RNS)	›	Mise en œuvre d'ici 2028
Stratégie de la Suisse pour la lutte antiterroriste (DFJP)	›	D'ici fin 2027
Rapport en réponse au postulat 24.3692 sur les « Staatsverweigerer » (DFJP)	›	Calendrier non fixé
Stratégie en matière d'asile (DFJP)	›	Mise en œuvre : en cours
Stratégie nationale contre la violence domestique, sexuelle et de genre (DFJP, DFI)	›	Élaboration d'ici avril 2027
Stratégie nationale de lutte contre la criminalité organisée (DFJP)	›	Mise en œuvre : en cours
Plan d'action national de lutte contre la criminalité organisée (DFJP, CCDJP)	›	Élaboration d'ici fin 2026
Paquet législatif visant à renforcer la lutte contre la criminalité organisée (DFJP)	›	Élaboration d'ici fin 2027

Améliorer la protection

Accords bilatéraux de coopération policière : renouvellement (DFJP)	›	Calendrier non fixé
Bases légales pour l'échange d'informations de police national et international : loi fédérale du 13 juin 2008 sur les systèmes d'information de police de la Confédération[39], loi du 21 mars 2025 sur l'échange d'informations Schengen (LEIS)[40], Prüm, loi du 21 mars 2025 sur les données relatives aux passagers aériens (LDPa)[41], législation intercantonale (DFJP)	›	LEIS en vigueur depuis juillet 2025 ; Prüm en vigueur dès octobre 2026 ; loi LDPa dès novembre 2026 ; UIP dès février 2027
Centres internationaux de coopération policière et douanière (CCPD) supplémentaires (DFJP)	›	Examen d'ici le printemps 2027
Motion 25.3021 de la Commission des institutions politiques du Conseil des États du 11 février 2025 « Intensification des contrôles aux frontières » (DFF)	›	Mise en œuvre : en cours
Révision de l'ordonnance du 11 novembre 2015 sur le blanchiment d'argent[42] et loi du 26 septembre 2025 sur la transparence des personnes morales[43] (DFF)	›	Entrée en vigueur en octobre 2026
Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (DFF)	›	Mise en œuvre : en cours

6.2.2 Objectif 8 : protection de la population performante face aux menaces et aux dangers

Le système coordonné de protection de la population (composé de la protection civile, de la police, des sapeurs-pompiers, de la santé publique et des services techniques) est en mesure de prévenir et de maîtriser les dangers naturels, sociétaux et technologiques, de même que les risques sanitaires. Il en va de même des conséquences du changement climatique. Ce système est préparé aux conflits hybrides et aux conflits armés. Il met en place et développe les capacités nécessaires. La protection civile est suffisamment alimentée en personnel et dispose d'un équipement adéquat.

Compétence :
Responsabilité principale : DDPS; **Collaboration :** DEFR, DFI, DETEC, DFAE, DFF, cantons

Mesures :

M29 **Collaborer de manière transfrontalière dans le domaine de la protection de la population**

La Suisse renforce sa collaboration dans le domaine de la protection de la population avec les pays limitrophes et l'UE. Cette coopération va de la détection précoce et de la prévention à la maîtrise des risques naturels, technologiques et sociétaux, en passant par des formations et des exercices en commun (cf. aussi M19). La Confédération s'emploie à adhérer au mécanisme de protection contre les crises et les catastrophes de l'UE et prépare cette adhésion. L'objectif consiste à renforcer encore la capacité opérationnelle et de conduite, à développer le perfectionnement du personnel et à approfondir l'échange institutionnel avec les partenaires. Les bases légales nécessaires du côté de l'UE devraient entrer en vigueur en 2028 au plus tôt. En adhérant à ce mécanisme, la Suisse apportera une contribution significative à la sécurité et à la résilience en Europe, tout en bénéficiant de connaissances techniques de pointe, de projets de recherche et de l'échange d'expériences avec des experts chevronnés de toute l'Europe.

[39] RS **361**
[40] RS **362.2**
[41] RS **129**
[42] RS **955.01**
[43] RO **2026** 323

Améliorer la protection

M30 **Renforcer la médecine de catastrophe**

La Confédération et les cantons améliorent leurs planifications préventives et leurs plans d'urgence concernant les risques sanitaires. Le nouveau Réseau national de médecine de catastrophe se compose d'acteurs dont la mission est de gérer les situations exceptionnelles dans le système de santé. L'image de la situation, la coordination et la conduite du système de santé lors de situations exceptionnelles sont renforcées au sein de la Confédération et des cantons. Les situations exceptionnelles comprennent la gestion d'un afflux massif de patients en cas d'événements d'importance nationale, comme lors d'attentats, de pandémies, de catastrophes ou de conflits armés, et des tâches spécifiques en cas d'événements impliquant des matières chimiques, biologiques, radioactives, nucléaires et explosives.

Ce développement est important, d'autant plus qu'outre la fourniture de prestations médicales à la population, l'approvisionnement sanitaire de l'armée dans le domaine hospitalier repose aussi entièrement sur le système de santé civil. Un plan d'action national est élaboré et mis en œuvre en collaboration avec les partenaires[44]. La Confédération renforce la collaboration au sein de l'Europe afin d'être intégrée dans les systèmes de surveillance transfrontaliers dans le domaine de la santé et vise à conclure un accord sur la santé avec l'UE. Au niveau international, la Suisse s'engage en faveur du renforcement des instruments de prévention et de gestion des pandémies, à l'instar du règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la santé.

M31 **Moderniser les systèmes d'alarme et de communication sécurisée**

La Confédération améliore la transmission d'alertes et d'alarmes à la population, de même que la communication sécurisée entre les organisations d'urgence. Les systèmes d'alarme et d'information en cas d'événement sont développés dans le cadre de la stratégie multicanaux. Cela comprend en particulier le développement d'Alertswiss et l'introduction de la diffusion cellulaire (cell broadcast) en tant que canal supplémentaire pour les alertes et les alarmes. Parallèlement, la communication sécurisée entre les organisations d'urgence est développée au moyen d'une communication de données résiliente. Le but est de disposer de canaux de communication robustes, redondants et interopérables qui restent fonctionnels même en cas de panne des réseaux numériques ou en situation tendue. Cela vaut en particulier en cas de panne d'électricité puisque les communications, le transport, l'approvisionnement et les services d'urgence sont susceptibles d'être affectés simultanément.

M32 **Maintenir la disponibilité opérationnelle des ouvrages de protection**

Le maintien de la valeur et la disponibilité opérationnelle des ouvrages de protection sont assurés pour les décennies à venir. Les ouvrages de protection comprennent les abris publics et privés pour la population, les installations de protection pour les organes de conduite et la protection civile, les abris pour biens culturels et les constructions protégées du service sanitaire pour la santé publique. Ils offrent une protection contre les effets des armes conventionnelles, nucléaires, biologiques et chimiques. La population étant de plus en plus mobile, on examine la possibilité de compléter le système d'ouvrages de protection par des installations de protection alternatives, en particulier dans les grandes villes et les centres urbains présentant un important trafic pendulaire. Ces installations devront assurer une protection minimale temporaire contre les effets des armes conventionnelles, en particulier les éclats, les décombres et les ondes de choc. La stratégie relative aux constructions protégées du service sanitaire est également fixée dans le cadre de la mise en place d'un Réseau national de médecine de catastrophe.

[44] Condensé du rapport KATAMED, 20.8.2025

Améliorer la protection

M33* **Mettre en place des capacités de maîtrise d'un conflit armé**

Le système coordonné de protection de la population met en place et développe les capacités nécessaires pour maîtriser un conflit armé. La protection civile renforce en particulier sa capacité de sauvetage en décombres, de mise à disposition d'ouvrages de protection opérationnels, de protection CBRN et de protection des biens culturels. Les capacités de maîtrise des catastrophes d'origine naturelle, technologique ou sociétale et des situations d'urgence sont développées, d'autant plus que les besoins augmentent en raison du changement climatique. Par l'utilisation d'un matériel commun et par une formation de base centralisée, l'interopérabilité est renforcée tant au sein des organisations de protection civile qu'entre la protection civile et l'armée. Dans ce contexte, on tient compte des interfaces avec les organisations partenaires et du recours potentiel à des volontaires. Le soutien subsidiaire fourni par l'armée aux autorités civiles, par exemple lors de catastrophes naturelles, de conférences internationales ou dans le cadre de la protection d'infrastructures critiques, reste une pratique bien rodée.

La collaboration civilo-militaire est améliorée, notamment au moyen de normes, de processus harmonisés et de concertations. Les forces d'intervention du système coordonné de protection de la population, en particulier la protection civile, s'entraînent à la collaboration avec l'armée en cas d'attaque armée contre la Suisse, en accordant une attention particulière à la phase de transition entre de fortes tensions et un conflit armé. La Confédération clarifie la question quant à qui décide si la Suisse subit une attaque armée, selon quels processus politiques cette décision est prise et quelles mesures y sont liées (cf. p. 33–34). À des fins de défense anti-drones, le RNS clarifie les responsabilités et identifie les mesures à prendre dans un rapport, avec la participation de la Confédération et des cantons.

M34 **Assurer le soutien des missions civiles de protection et de sécurité par l'armée**

En situation tendue, mais aussi en cas de défense, l'armée soutient les autorités civiles dans le cadre de missions de protection et de sécurité, comme la protection des infrastructures critiques, au sol, dans les airs et dans le cyberespace. Les autorités civiles dépendent de moyens de l'armée, notamment de la reconnaissance aérienne et de la défense contre les drones, des interventions en conditions CBRN (également en collaboration avec le Laboratoire de Spiez), du transport aérien, de la défense contre les munitions et de leur neutralisation, ou encore de la mise à disposition d'images satellite. La Confédération examine les possibilités de faciliter l'accès à ces moyens dans le cadre du service d'appui en adaptant les bases légales.

Le système coordonné de protection de la population et l'armée se soutiennent mutuellement. Ils coordonnent les formations et les équipements afin de simplifier la collaboration entre les partenaires civils et militaires.

M35 **Garantir l'alimentation en personnel de l'armée et de la protection civile**

La Confédération met en œuvre pour 2027 tant la révision partielle de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile[45], selon laquelle les personnes astreintes au service civil sont en principe tenues d'effectuer une partie de leur service dans une organisation de protection civile que la modification de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil[46] (six mesures de réduction des admissions). Le Conseil fédéral envisagera une nouvelle modification du système de l'obligation de servir si ces deux révisions ne produisent aucune amélioration durable. Il élabore un projet de regroupement de la protection civile et du service civil au sein d'une nouvelle organisation, la protection contre les catas-

[45] RS **520.1**
[46] RS **824.0**

Améliorer la protection

trophes, au sens d'une obligation de servir dans la sécurité[47]. La Confédération accorde une attention particulière à l'alimentation en personnel des diverses organisations d'intervention, en particulier parce qu'il arrive souvent que des personnes assument des fonctions au sein de plusieurs organisations. La journée d'information pour les femmes devra par ailleurs devenir obligatoire.

Calendrier des travaux :

Motion 22.3904 Matter du 12 septembre 2022 « Pour une adhésion de la Suisse au mécanisme européen de protection civile » (DDPS)	›	– Traitement d'ici fin 2027 – Participation possible à partir de 2028
Analyse des capacités pour renforcer la protection de la population (DDPS)	›	Rapport fin 2026
EI 25 et planification générale des exercices 2027—2032 (ChF, DDPS)	›	Planification d'ici fin 2026
Réseau national de médecine de catastrophe (KATAMED) : plan d'action national (DDPS, DFI)	›	Élaboration d'ici fin 2026
Stratégie multicanaux : message (DDPS)	›	– Élaboration du message d'ici fin 2026 – Introduction de la diffusion cellulaire *(cell broadcast)* d'ici 2029 – Mise en œuvre de l'ensemble d'ici 2035
Modèle de renforcement du réseau mobile (DETEC)	›	Mise en œuvre d'ici 2034
Rapport en réponse au postulat 23.3740 « Penser et planifier les scénarios d'évacuation à une échelle beaucoup plus large » (DDPS)	›	Mise en œuvre d'ici 2029
Projet Protection de la population en cas de conflit armé (DDPS)	›	Mise en œuvre d'ici 2029
Ordonnance du 11 novembre 2020 sur la protection civile (OPCi)[48] pour le maintien de la valeur des ouvrages de protection: révision (DDPS)	›	Mise en œuvre : en cours
Rapport du RNS sur les responsabilités en matière de défense anti-drones (DDPS, DETEC, DFJP, cantons)	›	Élaboration d'ici fin 2026
Révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (DDPS, DEFR)	›	Mise en vigueur en 2027
Révision de la loi fédérale sur le service civil (DDPS, DEFR)	›	Mise en vigueur en 2027
Motions 25.3015 et 25.3420 « Introduction de l'obligation de servir dans la sécurité » (DDPS, DEFR)	›	Élaboration d'ici 2028
Journée d'information obligatoire pour les femmes (DDPS)	›	Introduction à partir de 2030

[47] Cf. motion 25.3015 de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national du 27 janvier 2025 « Introduction de l'obligation de servir dans la sécurité » et motion 25.3420 de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États du 31 mars 2025 à l'intitulé identique.

[48] RS **520.11**

Accroître la capacité de défense

6.3 Mesures visant à accroître la capacité de défense (grand axe 3)

6.3.1 Objectif 9 : armée prête à assurer la défense

L'armée est équipée, instruite et alimentée en personnel de façon à pouvoir contribuer à produire un effet dissuasif crédible et à défendre la Suisse de manière autonome aussi longtemps que possible. Elle tire parti de la collaboration internationale pour accroître sa capacité de défense et fournit à ses partenaires des contreparties pertinentes pour l'instruction et l'engagement.

Compétence :
Responsabilité principale : DDPS; **Collaboration :** DFAE, DEFR, cantons

Mesures :

M36* **Combler les lacunes de capacités et d'équipement**

L'armée comble rapidement ses lacunes critiques en matière de capacités, d'équipement et d'armement, en s'orientant sur les menaces les plus urgentes et les plus probables : les conflits hybrides et les menaces à distance. La priorité est donc accordée aux capacités permettant de parer les armes à longue portée depuis les airs (comme les drones d'attaque à longue portée, les missiles balistiques et les missiles de croisière) et les cyberattaques, et aux capacités produisant également un effet offensif, et donc dissuasif, sur de longues distances. L'armée axe plus fortement son concept d'engagement sur ces menaces et tire parti de la coopération internationale pour renforcer ses propres capacités.

M37* **Accroître la capacité à durer**

L'armée accroît sa capacité à durer afin de soutenir les autorités civiles pendant une période prolongée, tout en assumant des tâches de défense, le cas échéant. À cette fin, elle augmente les stocks de munitions et de pièces de rechange, consolide les chaînes d'approvisionnement et les adapte en permanence à la guerre moderne. Pour ce faire, elle collabore étroitement avec les autorités civiles. L'armée examine par ailleurs comment elle peut être soutenue par des prestations et des capacités civiles pour accroître sa capacité à durer.

M38* **Accélérer la réorientation de la politique d'armement**

La réorientation de la politique d'armement décidée par le Conseil fédéral est mise en œuvre sur la base de la Stratégie en matière de politique d'armement du Conseil fédéral du 20 juin 2025[49]. La base technologique et industrielle pertinente pour la sécurité de la Suisse est renforcée. Les acquisitions d'équipements militaires sont accélérées et simplifiées ; on évite autant que possible les adaptations sur mesure spécifiques à la Suisse (helvétisations) pour privilégier les systèmes disponibles sur le marché. La coopération internationale en matière d'armement est renforcée, notamment avec les pays voisins et d'autres pays européens. La Confédération souhaite participer aux initiatives européennes en matière d'armement afin d'améliorer l'interopérabilité et de faciliter l'accès de l'industrie suisse de l'armement au marché européen de l'armement.

[49] FF **2025** 2151

Accroître la capacité de défense

M39* **Mettre en place des capacités de longue portée**
Dans une démarche de défense active, l'armée constitue une composante offensive à longue portée afin de dissuader un ennemi d'attaquer ou de le tenir à distance, et de pouvoir combattre ses systèmes clés déjà au-delà des frontières nationales. Le développement des capacités des Forces aériennes, des forces terrestres, des forces spéciales et dans le cyberespace permettra également des actions offensives dans le cadre de la défense, afin de réduire autant que possible les dommages causés à la population et à ses infrastructures.

M40* **Modifier la structure de conduite de l'armée**
L'armée adapte sa structure de conduite de sorte qu'elle puisse fournir ses prestations quotidiennes et le soutien subsidiaire aux autorités civiles dans le cadre du service d'appui et être en mesure de passer du service d'appui au service actif rapidement et sans perturbation lorsque l'escalade de la situation le nécessite. La nouvelle structure sert à développer les forces armées et à planifier l'armement de manière uniforme et efficiente. L'Assemblée fédérale élit un commandant en chef de l'armée si une importante mise sur pied de la troupe est prévue ou émise. Il convient cependant de clarifier les modalités de sa nomination et ses compétences, en particulier la délimitation par rapport aux autorités civiles, compte tenu de la transition de plus en plus fluide entre fortes tensions, conflit hybride et conflit armé.

M41 **Évaluer le recours à des volontaires**
L'armée évalue la possibilité de recourir à des volontaires afin de pouvoir les engager en cas de fortes tensions ou de conflit armé dans le cadre de tâches de protection et de sécurisation, ou pour d'autres tâches spécifiques. Ces troupes seraient recrutées en priorité parmi les anciens militaires, qui ont été instruits, qui ont accompli leur service militaire obligatoire et qui souhaitent accomplir un service volontaire.

M42 **Orienter le développement des capacités à long terme vers une future vision des objectifs**
L'armée adapte en permanence ses capacités aux menaces. L'acquisition de nouveaux systèmes prenant souvent plusieurs années, elle doit établir une planification à long terme, en tenant aussi compte des développements technologiques. La Confédération élabore un rapport sur les risques et les opportunités de l'IA pour la sécurité et la défense. Au cours des prochaines années, un bataillon sera constitué à des fins d'introduction et d'utilisation de nouveaux systèmes sans équipage. Les lignes directrices du Conseil fédéral en matière de défense sont mises en œuvre afin d'axer la doctrine, l'organisation, l'instruction, le matériel et le personnel sur les menaces prévisibles. Elles forment par ailleurs la base du message sur l'armée 2028 focalisé sur les capacités, avec un horizon de planification de douze ans.

Accroître la capacité de défense

Calendrier des travaux :

Motion 24.3605 Dittli du 13 juin 2024 « Capacité de défense de l'armée. Vision des objectifs et orientation stratégique » : lignes directrices du Conseil fédéral en matière de défense (DDPS)	›	Mise en œuvre : en cours
Stratégie en matière de politique d'armement du Conseil fédéral 2025 (DDPS)	›	Mise en œuvre : en cours
Postulat 24.4265 de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national du 22 octobre 2024 « Stratégie IA pour la sécurité et la défense de la Suisse » : rapport sur l'IA pour la sécurité et la défense de la Suisse (DDPS)	›	Élaboration d'ici mi-2027
Message sur l'armée 2028 axé sur les capacités, avec un plafond des dépenses pour une période de quatre ans (DDPS)	›	Élaboration d'ici 2028
Messages sur l'armée (DDPS)	›	Chaque année
Compétences entre la Confédération et les cantons, ainsi qu'entre les autorités civiles et militaires en cas de conflit armé : examen (DDPS)	›	Planification d'ici fin 2026
Motion 25.3420 et Motion 25.3015 « Introduction de l'obligation de servir dans la sécurité » (DDPS, DEFR)	›	Élaboration d'ici 2028

6.3.2 Objectif 10 : défense en coopération

En cas d'attaque armée, la Suisse est en mesure de se défendre conjointement avec des partenaires.

Compétence :
Responsabilité principale : DDPS; **Collaboration :** DFAE

Mesures :

M43 **Ancrer la collaboration internationale**

Dans le respect des principes de la neutralité, l'armée développe la coopération internationale afin d'améliorer l'instruction, l'échange d'expériences et l'échange d'informations, mais aussi de mieux coordonner le développement des capacités avec les partenaires internationaux. Pour ce faire, elle exploite les formats de coopération institutionnalisés. La coopération avec l'OTAN s'inscrit périodiquement dans le cadre de l'*Individually Tailored Partnership Programme*, qui est en phase avec les intérêts et les possibilités de la Suisse et qui fixe les objectifs de ce partenariat. Les formats de coopération auxquels la Suisse participe déjà sont systématiquement exploités, notamment avec l'Agence européenne de défense et dans le cadre des projets européens communs en matière de défense (PESCO) ou du *Framework Nations Concept* de l'OTAN. La Confédération aspire à conclure un partenariat de sécurité et de défense avec l'UE afin d'institutionnaliser la coopération en matière de politique de sécurité et de politique d'armement.

Accroître la capacité de défense

M44* **Échanger des données sur la situation aérienne**

D'ici fin 2027, la Suisse conclut des accords avec l'OTAN et d'autres partenaires de la politique de sécurité pour échanger des données sur la situation aérienne. Cet échange est primordial pour avertir la population à temps et parer les menaces posées par les drones, les missiles balistiques, les missiles de croisière et les missiles hypersoniques. La coopération internationale est indispensable puisqu'il est impossible pour un État de détecter à temps et de se défendre seul contre les menaces aériennes actuelles. La Suisse partage d'ores et déjà avec les pays voisins et l'OTAN des données non classifiées pertinentes pour le service de police aérienne. Cet échange est étendu aux menaces militaires.

M45 **Participer à des exercices et à des formations, détacher du personnel dans des états-majors multinationaux**

La Suisse participe davantage à des exercices multinationaux et organise des entraînements conjoints avec des partenaires à l'étranger afin notamment de s'entraîner au combat en milieu urbain et au combat interarmes. En raison de contraintes spatiales, techniques et financières, la Suisse ne dispose pas d'une infrastructure d'exercice et d'instruction moderne.

Des exercices communs sont réalisés au niveau stratégique également : un nombre croissant d'exercices de l'OTAN sont axés sur la défense (exercices dits de l'article 5). La participation à de tels exercices est conciliable avec le principe de neutralité, puisque la Suisse n'y simule aucune appartenance à une alliance, mais s'entraîne à assumer son véritable rôle de partenaire qui, selon le scénario, fait face à un défi direct ou indirect sur le plan de la politique de défense. La Suisse tire des enseignements de ces exercices pour ses propres procédures de gestion de crise et sa capacité de défense. Elle fait connaître son point de vue et tire parti du processus de suivi. Sa participation souligne en outre la contribution de la Suisse à la sécurité de l'Europe.

L'armée et d'autres services pertinents pour la sécurité renforcent leur collaboration à des groupes de travail internationaux. Ils détachent davantage de personnel au sein des structures de commandement militaires de pays voisins, de centres de compétences de l'OTAN et d'états-majors multinationaux de l'OTAN et de l'UE. Ils approfondissent ainsi la compréhension mutuelle, prennent connaissance en temps utile des planifications et évolutions de la situation des partenaires et peuvent faire valoir leurs propres intérêts. Les systèmes et les processus de l'Armée suisse sont évalués en fonction des normes internationales et sont certifiés lorsque cela est judicieux.

M46 **Contribuer à la sécurité européenne**

La Suisse contribue activement à la collaboration en partageant ses atouts. Ceux-ci incluent sa recherche innovante, son infrastructure de formation de pointe avec des simulateurs, son expertise dans les domaines de la protection civile, de la protection CBRN et de la promotion civile et militaire de la paix, ou encore son système de service militaire obligatoire, certains pays envisageant de réintroduire un tel système. La Suisse contribue en particulier à la sécurité et à la collaboration en Europe dans le domaine de la mobilité militaire en permettant et en soutenant le transit de personnel ou de matériel d'autres forces armées sur son territoire, dans le respect du droit de la neutralité.

Calendrier des travaux :

Individually Tailored Partnership Programme de l'OTAN et de la Suisse (DDPS)	›	Renouvellement d'ici fin 2028
Projet PESCO « Military Mobility » de l'UE (DDPS)	›	Participation : en cours

6.4 Mise en œuvre et pilotage

Les objectifs de politique de sécurité visant à renforcer la résilience, à améliorer la protection et à accroître la capacité de défense touchent à tous les domaines de la sécurité du pays. Le grand nombre de mesures et leurs interdépendances exigent la collaboration de la Confédération et des cantons, des milieux économiques et des milieux scientifiques, des associations et de la population. La révision faisant suite à la consultation tient compte du point de vue des acteurs ; cela augmente le sentiment d'identification.

Compétences et responsabilités

Le département responsable et les services associés ont été désignés pour chaque objectif de la stratégie en matière de politique de sécurité. Les compétences et responsabilités actuelles entre la Confédération et les cantons sont ainsi respectées. En outre, d'autres acteurs comme l'économie privée, les milieux scientifiques et les associations sont impliqués. Il est fait recours aux organes déjà en place. En l'absence de tels organes, des mécanismes d'échange appropriés sont proposés, en particulier entre les départements et les domaines politiques.

Financement

La situation politico-sécuritaire se traduit par un besoin de financement accru et urgent pour la sécurité et la défense. La priorité va aux mesures qui visent à écarter les attaques hybrides et les attaques à distance. Parallèlement, il convient de maintenir ou de mettre en place d'autres capacités qui nécessitent une longue période de préparation. Il incombe aux services compétents de déposer les demandes éventuellement nécessaires en vue de décisions politiques. La mise en œuvre des mesures s'effectue dans le respect des principes d'efficacité et d'économie.

Pilotage

Seule une approche coordonnée peut assurer une mise en œuvre efficace des mesures. Le DDPS, par l'intermédiaire du SEPOS, dirige à cet effet un comité de pilotage interdépartemental. Celui-ci se compose de représentants des offices et départements qui assument la responsabilité principale de la mise en œuvre des objectifs ou qui y participent, ainsi que de représentants de la Chancellerie fédérale. Les conférences cantonales les plus pertinentes sont également représentées. D'autres acteurs des milieux scientifiques et de la société civile sont ponctuellement impliqués.

Le comité de pilotage est chargé de la mise en œuvre globale de la stratégie. Cette approche permet d'améliorer la vue d'ensemble et la cohérence de toutes les mesures, mais aussi d'identifier plus facilement les dépendances. Chaque département assumant la responsabilité principale rend rapport au comité de pilotage, en coordination avec les services impliqués, au sujet de l'avancement de ses mesures et des éventuelles mesures à prendre. En collaboration avec le SEPOS, il établit autant que possible des sous-objectifs à partir des objectifs de la stratégie et définit des indicateurs et des mesures ainsi que des échéances pour la réalisation des objectifs. Le comité de pilotage aborde et élabore également d'autres travaux pertinents dans les domaines où des lacunes existent. Il tient compte de l'évolution de la situation et veille à ce que les mesures soient adaptées en conséquence.

Suivi

Une structure de rapport uniforme est prévue pour les réunions du comité de pilotage. Ce suivi périodique permet d'identifier les éventuelles actions nécessaires et d'informer le Conseil fédéral des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie en matière de politique de sécurité. Le suivi sert donc aussi de base aux modifications dues à l'évolution de la situation et aux décisions politiques qui pourraient s'avérer nécessaires.

Un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des objectifs sera soumis d'ici fin 2028 au Conseil fédéral, qui en informera le public. Ce rapport servira aussi de base aux travaux relatifs à la prochaine stratégie en matière de politique de sécurité.

Impressum

Éditeur	Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS
Prémédia	Médias numériques de l'armée MNA, 508.001 f
Copyright	Septembre 2026, SEPOS
Internet	www.sepos.admin.ch

sécurité globale.